
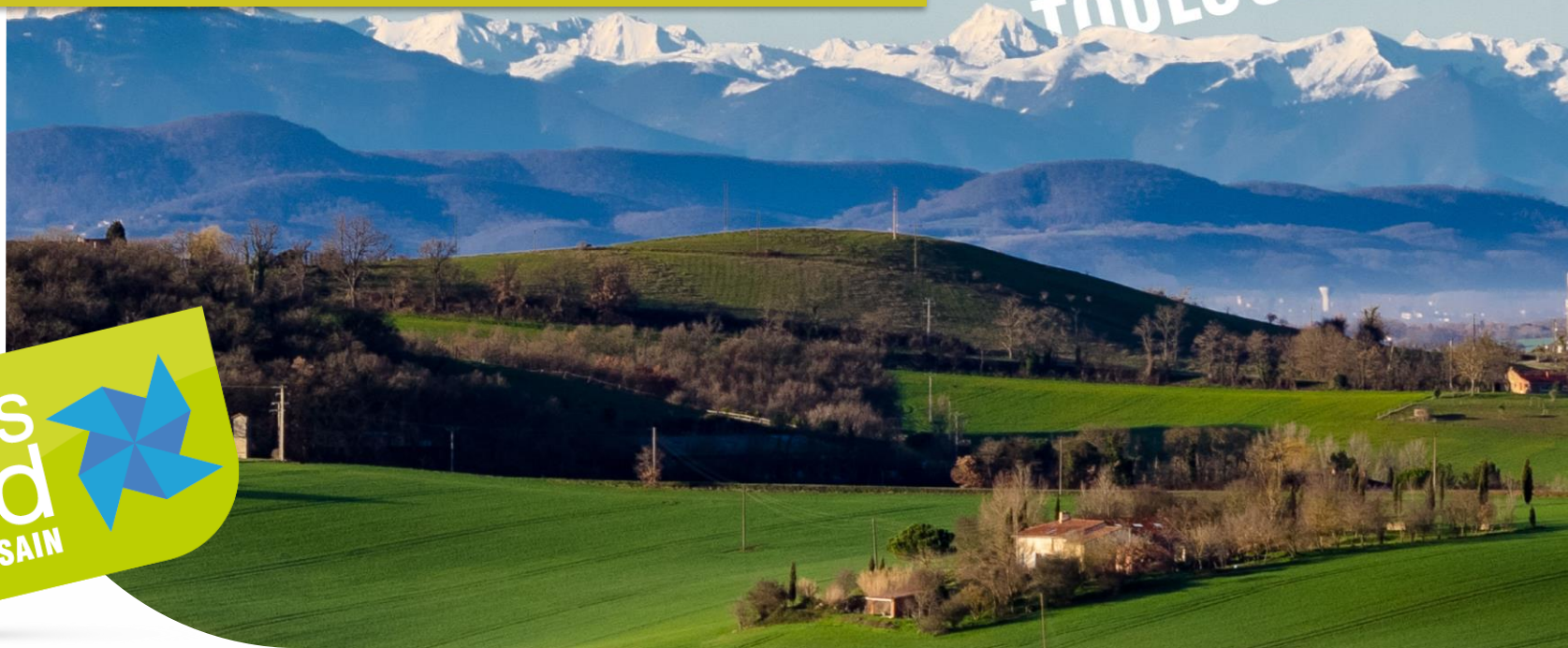


Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 PERSPECTIVES 2023

pays
sud
TOULOUSAIN



Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



INTRODUCTION



AIDE AUX PROJETS



CULTURE & COMMUNICATION



CONTRAT LOCAL DE SANTE



ÉNERGIE - CLIMAT



URBANISME – AMENAGEMENT

FOCUS ET CONCLUSION

RÔLE DU PETR

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Le PETR du Pays Sud-Toulousain a pour rôle l'animation du territoire, de manière à **orienter, favoriser et soutenir son aménagement harmonieux et son développement soutenable**.

En ce sens, **il fédère, concerte, coordonne et assiste** ses 3 Communautés de Communes membres, et à travers elles, les 99 Communes qui composent le territoire. Il n'est **pas une collectivité locale**, mais un **Etablissement Public de Coopération Locale** (non Intercommunale), sous forme de syndicat mixte.

Dès lors, il mène des **missions sur des thématiques établies, définies et encadrées par ses membres**. Il n'a donc **pas vocation à se substituer** à ses Communautés de Communes, mais à agir pour leur compte, à leur demande, sous leur contrôle, selon leurs orientations partagées, et sur la base des moyens qu'elles mutualisent et lui allouent, en particulier financiers. En cela, il est un **outil à leur service exclusif**.



OBJECTIF DU PETR

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Les Communautés de Communes assignent et confient au PETR des missions et des tâches sur des thématiques et des domaines pour lesquels leurs actions isolées les unes des autres, soit sont impossibles (dispositifs ciblés sur les PETR, problématique des compétences partagées...), soit sont d'une portée et d'une efficacité moindres (pertinence du territoire, mise en commun de moyens...), soit sont plus onéreuses (économies d'échelle).

L'efficiencia est donc le mot d'ordre des Communautés de Communes à l'endroit du PETR du Pays Sud-Toulousain, qui doit faire pour elles, par elles et avec elles dans les cas où il apporte une plus-value certaine et reconnue.



COMPÉTENCES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



- **Projet de Territoire, partenariats et contractualisations** pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes
- **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : élaboration, modification et révision
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : élaboration, modification et suivi
- **Contrat Local de Santé (CLS)** : élaboration, modification et suivi

INGENIERIE FINANCIERE ET TECHNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Contrat Local de Santé (CLS)
- Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) avec l'Etat
-
- Contrat Territorial Occitanie (CTO) avec la Région
- Programmes européens : LEADER/FEADER et Approche Territoriale Intégrée – ATI/FEDER
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Stratégie culturelle

MOYENS

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



MOYENS HUMAINS

En 2022, 27 postes répartis sur 8 services (13 Accueil/ADS, 1 CLS, 1 Culture, 1 Direction, 2 LEADER, 1 RH-Finances, 1 SCoT, 7 SEC), soit une équipe de 27 agents effectifs au 31 décembre 2022 du fait des rotations en cours dont 1 en longue maladie et 1 en détachement (masse salariale chargée proche de 1 129 415 euros) / 13 contractuels publics + 14 statutaires

30 agents effectifs dont 1 en longue maladie et 1 en détachement visés en 2023 avec le recrutement d'une Gestionnaire administrative et financière à temps non-complet (masse salariale chargée proche de 1 443 000 euros) / 15 contractuels publics + 15 statutaires.



MOYENS FINANCIERS

Un budget voisinant 2,4M d'euros, abondés dans l'ordre alphabétique par :

- **ADEME** sur la mission Energie-Climat pour ingénierie et actions, en 2022 et 2023
- **Agence Régionale de Santé / ARS Occitanie** sur le Contrat Local de Santé, en 2022 et 2023
- **Communautés de Communes** à hauteur de 3€/habitant (dont 0,5€ pour l'ADS) + 10 000€ chacune pour le PCAET + 10 000€ chacune pour le CLS (Convention d'Objectif et de Moyens 2022-2026)
- **Communes adhérentes / ADS** : 153€/acte (183,6€ hors PETR) + 1€/habitant dès 2022
- **Département de la Haute-Garonne** : 25 000€ en 2022 fléchés sur le SCoT + ingénierie technique (Haute Garonne Ingénierie / HGI en particulier) + subventions éventuelles (convention 2022)
- **LEADER** : ingénierie et actions financés entre 48% et 60% > 64% à 80% à venir (principale source de financement extérieure : 5 services concernés en 2022)
- **Région Occitanie** : 50 000€ pour l'ingénierie en 2022 et sans doute 2023 + financement du Guichet Renov'Occitanie

UN CONTEXTE DIFFICILE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

L'année 2022 correspond à la sortie progressive de la crise sanitaire qui avait suspendu nombre d'opérations, voire de missions (comme le SCoT), et avait ainsi dégagé des économies imprévues aux budgets précédents. Le retour progressif à la normale a relancé et stimulé les actions multiples et variées du PETR, alimentées par la signature en décembre 2021 du CRTE, la clôture du programme LEADER 2014-2022, la candidature à son successeur 2023-2027 et à un nouveau dispositif européen ATI, la clôture aussi du CTO 2014-2021 et l'élaboration de son successeur 2022-2028, ainsi que la montée en puissance de toutes les autres missions. D'où une **élévation des dépenses**, accrue par ailleurs dans le courant de l'année par une inflation brutale et la hausse du point d'indice subséquente.

Dans le même temps, **stagnation des ressources, voire légère baisse** avec la réduction par deux de la subvention départementale et la fin d'un contrat avec l'ADEME sur le Conseil en Energie Partagé, sans compter des paiements LEADER toujours plus décalés dans le temps (environ 0,5M€ restant à percevoir de l'ancienne programmation en soutien à l'ingénierie et aux actions du PETR!). Un pilotage fin du budget avec visée de la moindre économie, a permis de conserver in fine un excédent correct, pratiquement au niveau de 2021 ; mais **la trésorerie est mise à mal**, victime de l'effet ciseau de l'augmentation irrémédiable des charges (notamment du fait des nouvelles tâches dévolues au PETR dans le cadre des contractualisations) sans revenus supplémentaires (aucune compensation de ces nouvelles tâches de la part des partenaires du Pays, sur lequel ils appuient leurs politiques et dispositifs; et ce, malgré des alertes et sollicitations répétées, y compris en communion avec d'autres territoires d'Occitanie).



UN CONTEXTE DIFFICILE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

À noter en positif :

- **Sélection par l'ADEME du PETR au titre du programme AVELO2** pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable / SDC
- **Validation par la Région des candidatures du PETR au programme LEADER 2023-2027** (enveloppe allouée de 1,7M€) et à l'Approche Territoriale Intégrée / ATI de l'Objectif Stratégique 5 / OS 5 du programme FEDER-FSE+ 2023-2027 (détails à venir)
- **Conventionnement annuel du PETR avec le Conseil départemental de Haute-Garonne renouvelé en 2022**, avec détail des collaborations entre parties dans un esprit de complémentarité (mais une division par 2 de l'aide financière à l'ingénierie, orientée sur le seul SCoT) ;
- **Conventionnement inédit du PETR avec les Communautés de Communes pour la durée du mandat municipal**, avec engagements réciproques, tout particulièrement en termes financiers ;
- **Conventionnement réformé du PETR avec les Communes bénéficiaires de l'ADS** : mise en place d'une adhésion à 1€/habitant et d'une augmentation annuelle tacite de 2 à 3% de la tarification pour suivre l'inflation.

UN CONTEXTE DIFFICILE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

À noter en négatif :

- **Une première sollicitation avortée de l'Etat et de la Région pour un soutien financier accru de l'ingénierie technique nécessaire à l'ingénierie financière induite par la mise en œuvre des nouvelles contractualisations (élaboration / gestion des maquettes financières annuelles et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des porteurs de projets s'y inscrivant) ;**
- **Une deuxième sollicitation commune à 17 Pays / PETR d'Occitanie concernant l'Etat et 11 vis-à-vis de la Région : fin de non-recevoir de la Préfecture de région** aux motifs que l'Etat intervient déjà en faveur de l'ingénierie territoriale à travers plusieurs dispositifs (dont ne bénéficie pas le PETR) et que les services de l'Etat sont à disposition sur le terrain pour aider à la mise en œuvre du CRTE – **réponse en attente côté Région** (qui semblerait ne pouvoir faire davantage au vu des difficultés rencontrées par ses propres finances).

DES PERSPECTIVES DELICATES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

2023

L'année 2023 s'annonce compliquée sur le plan financier dans la mesure où les aléas observés et subis en 2022 ont tout lieu de se répéter, voire s'aggraver : inflation annoncée à deux chiffres ; hausse du point d'indice jusqu'à 6% ; subventions des partenaires focalisées sur l'investissement au détriment du fonctionnement, en particulier de l'ingénierie territoriale. Celle-ci est plus que jamais le parent pauvre de la politique budgétaire des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département, chacun privilégiant ses propres agents, alors même que les équipes déployées par les territoires, tel le Pays Sud Toulousain, loin de représenter une concurrence malvenue, correspondent à un complément indispensable dans l'implémentation des politiques de ces mêmes financeurs et dans l'accompagnement des collectivités locales (discussions et conventions entre ces différentes parties vont toutes en ce sens).

L'excédent dégagé en 2022 ne permettra pas de passer la nouvelle année sereinement dans la mesure où la pression qui s'exerce d'ores et déjà sur la trésorerie, constituée par ce même excédent, fait craindre une dégradation de la situation, particulièrement en termes de couverture des charges courantes, plus spécifiquement les salaires (le fonds de roulement représentant 1,5 mois de fonctionnement contre 2 en 2022).

DES PERSPECTIVES DELICATES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Bersee
Levrault

2023

L'objectif du PETR pour l'année 2023 est « tout simplement » le maintien de l'existant, à savoir une équipe à ce jour équilibrée, stabilisée, compétente, efficace, reconnue et appréciée (des élus comme des partenaires), susceptible de répondre aux besoins et exigences tant présentes que futures.

Pour ce faire, **besoin impérieux est de poursuivre et accroître ce qui a été amorcé en 2022 :**

- **améliorer sans cesse les conditions et l'ambiance de travail** (focus sur les Ressources Humaines, essentiel à la cohérence et à la cohésion de groupe, elles-mêmes conditions sine qua non de l'efficacité attendue) : réorganisation des bureaux pour regroupement des services, réunions d'équipe trimestrielle, sortie de cohésion annuelle, modernisation du matériel informatique (téléphonie incluse), télétravail allongé à 2 jours par semaine, séances collectives de détente au travail, renouvellement du parc automobile (acquisition d'un véhicule thermique couplée à la location d'une voiture électrique), congé exceptionnel (2 janvier 2023), plan de formation renforcé (montée en compétences), encouragement et appui à l'évolution des carrières...
- **augmenter les salaires**, concomitamment à des **recrutements circonscrits au strict minimum** (expérimentation d'un emploi aidé sur la comptabilité, devenue un poste à part entière au regard de la charge de travail liée à l'importance prise par la structure ; et chargée de mission pour l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables, après choix du Bureau d'une réalisation en interne, jugée plus pertinente, avec appui d'un prestataire externe pour les aspects les plus pointus et sensibles) : l'effort opéré en 2022 (volontaire quant à l'élévation des plus bas salaires, subi concernant l'évolution du point d'indice de la Fonction publique) ne suffit pas à compenser la hausse du coût de la vie et la pénurie de main d'œuvre auxquelles se heurte le PETR pour attirer et retenir les talents escomptés.

DES PERSPECTIVES DELICATES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

2023

Ce maintien de l'existant passe par :

- **une réduction de la voilure, déjà activée les années précédentes** (là-aussi de manière subie, du fait d'une crise sanitaire qui avait suspendu nombre d'opérations en 2020 et 2021 ; ou de manière volontaire, tout particulièrement en 2022, avec une reprise des activités visée au moindre coût), **sans pouvoir faire véritablement plus** (frais circonscrits et salaires contenus, ce qui nuit encore une fois à l'attractivité du PETR pour les talents, chez les instructeur-riche-s ADS, les moins bien rémunéré-e-s de l'équipe, à peine au-dessus du SMIC pour certain-e-s, comme chez les chargé-e-s de mission, dont les émoluments sont moindres que ce que proposent d'autres structures publiques),
- **mais aussi et surtout par une augmentation des ressources, à la fois internes** (sollicitation des Communautés de Communes sur leurs cotisations et contributions, ainsi que des Communes sur l'ADS) **et externes** (négociations avec les financeurs, en particulier la Région et le Département ; et recherche d'autres sources, y compris privées le cas échéant).

L'enjeu n'est pas uniquement de passer l'année 2023 sans trop de heurts, mais aussi de préparer la suite et assurer de la sorte un service de qualité pour les collectivités et les habitants du territoire.



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Grâce à la **mutualisation des moyens** de ses membres, **le PETR du Pays Sud-Toulousain accompagne les politiques et actions des Communautés de Communes, et à travers elles, des Communes du territoire, via une ingénierie à la fois financière** (subventions européennes, nationales, régionales et départementales que le PETR du Pays Sud-Toulousain peut solliciter ou gérer) **et humaine** (équipe technique en complément non seulement des services intercommunaux et communaux, mais aussi étatiques, régionaux et départementaux, avec lesquels elle agit de concert pour un service optimal aux collectivités et autres acteurs du territoire, privés inclus dans le cas de nombre de missions portées par le PETR).

Dans le cadre des domaines d'intervention qui lui sont confiées par les Communautés de Communes, il s'agit d'un **accompagnement personnalisé** (individualisé ou collectivisé) qui prend essentiellement la forme d'une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** déclinée comme suit :





ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ecoute, conseil, orientation et suivi pour les projets de collectivités locales du territoire. **Les agents du PETR du Pays Sud-Toulousain n'ont pas vocation à écrire ces projets, ni à monter les dossiers afférents** (cahiers des charges, DCE, demandes de subventions...) ; **mais ils y concourent**, soit directement (conseil), soit indirectement (orientation vers des experts à la technicité supérieure nécessaire, soit de structures publiques (HGI, SDEHG, Réseau 31...), soit privées (en particulier des bureaux d'études), toujours dans un suivi étroit et rigoureux pour faciliter la définition et la réalisation des projets. Il en va par exemple ainsi des PLU, des rénovations thermiques, des événements culturels, des actions de prévention et de promotion de la santé...

Sur demande et soutien des Communautés de Communes, les agents sont néanmoins susceptibles d'approfondir et de développer l'AMO (études, montage de dossiers...), en particulier dans le cadre des contractualisations portées par le PETR du Pays Sud-Toulousain, notamment le programme européen LEADER.



CRTE

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

PRÉFECTURE
DE LA
HAUTE-GARONNE

Signé en décembre 2021, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) prend la suite du Contrat de Ruralité dont le PETR était porteur sur 2018-2020 ; à la différence qu'il s'inscrit dans le cadre du **Plan de Relance** de l'Etat induit par la crise sanitaire, qu'il se veut **intégrateur des dispositifs nationaux à l'œuvre**, pour un **effet levier maximal** sur les territoires locaux ainsi visés, et qu'il requiert **une plus grande implication du PETR** aux côtés des services de l'Etat dans le service rendu aux porteurs de projets.

En Pays Sud Toulousain, l'Etat a en effet fait le **choix du PETR pour être le rédacteur et le guichet du CRTE**, pour le compte et en association de ses 3 Communautés de Communes. Celles-ci ont chacune élaboré un **Projet de Territoire**, dont s'est naturellement inspiré le PETR pour imaginer et proposer le sien, **socle du CRTE et de toutes les autres contractualisations à venir : CTO, LEADER, ATI.**

LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

En 2021, une démarche partagée a permis l'identification de fondamentaux renouvelés d'une vision territoriale ambitionnant une croissance verte, durable et inclusive, gage d'une économie locale diversifiée, solide, dynamique, pourvoyeuse d'emplois de proximité non délocalisables :

- **Autosuffisance énergétique / filières vertes**
- **Services à la population / santé**
- **Mobilités / économie locale**
- **Culture / patrimoine**

Ces quatre fondamentaux constituent le socle commun de la stratégie territoriale pour les années 2021 - 2027. Chaque élément est lié et la coordination de chacun d'entre eux permettra la construction d'un **territoire résilient** (face aux défis actuels et futurs), **dynamique** (développement endogène), **équilibré** (dans ses composantes), **rayonnant** (par delà ses frontières) **et attractif** (pour les populations et acteurs), plaçant le « **bien-vivre ensemble** » au cœur de son projet et où ses **caractéristiques rurales** sont capitalisées en ce sens.



LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

Chapitre 1. TENDRE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention signé avec l'Etat en préalable du CRTE « I. Le confortement, la relance et la transition de l'économie des territoires du PETR »

	DECLINAISONS	ACTEURS CONCERNÉS	Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 Publié le ID : 031-200048700-20230213-012023-DE (Schéma Directeur Energie) > Plans de préservation durable et de gestion efficiente (ex Charte forestière, Projet Alimentaire Territorial / PAT...) > Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable" > SEC, en lien notamment avec le Guichet Renov'Occitanie > Veille réglementaire et technique > Prévention et recyclage des déchets > Sobriété énergétique > Education à l'environnement > Ecogestes
Orientation 1 Préserver et gérer efficacement les ressources renouvelables en matières premières et en énergie	Axe 1 Connaître, anticiper et maîtriser les ressources (eau, bois, cultures...) comme les risques	PETR + partenaires institutionnels et financiers (PIF) = Etat, Région, Département, autres	> Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable" > SEC, en lien notamment avec le Guichet Renov'Occitanie > Veille réglementaire et technique > Prévention et recyclage des déchets > Sobriété énergétique > Education à l'environnement > Ecogestes
	Axe 2 Accompagner les pratiques vertueuses des collectivités locales (aménagement, rénovations, constructions, matériaux recyclés, biosourcés...)	PETR, collectivités locales (CL) et SDEHG + PIF	
	Axe 3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises sur des pratiques plus durables (information, formation, aides, déploiement des filières vertes...)	PETR, CL et entreprises + PIF	
Orientation 2 Stimuler les filières vertes, en particulier la production d'énergies renouvelables (solaire, bois, eau, vent et géothermie) en vue d'une autosuffisance énergétique à terme	Axe 1 Accompagner les collectivités locales dans un objectif d'exemplarité et dans un rôle moteur	PETR et CL + PIF	> Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable" : photovoltaïque, solaire, géothermie... > Politique d'accueil des entreprises (zones dédiées, planification, exploitation des friches...)
	Axe 2 Encourager et soutenir l'investissement privé dans les EnR et l'économie circulaire	PETR, CL et entreprises + PIF	> SEC, dont chargé de mission "chaleur renouvelable" > Schéma directeur des EnR, observatoire de territoire > Appui à l'innovation (matériaux, hydrogène, recyclage...) et aux initiatives citoyennes (labels...) > Exploitation des friches, notamment industrielles et commerciales > Mise en réseau et partenariats > Observatoire de territoire / SIG > Agriculture : méthanisation, solaire...
	Axe 3 Favoriser la formation et l'emploi dans les filières vertes (agriculture, EnR, recyclage...)	PETR, CL et entreprises + PIF	> SEC, en lien avec la labellisation Renov'Occitanie > Partenariats avec Pôle Emploi et organismes de formation > GPECT Pays > Agriculture : innovations techniques et méthodologiques, circuits courts...

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE
 (Schéma Directeur Energie)
 > Plans de préservation durable et de gestion efficiente (ex Charte forestière, Projet Alimentaire Territorial / PAT...)
 > Service Energie Climat (SEC) avec notamment chargés de mission dans l'accompagnement des collectivités locales (ex CEP) et "chaleur renouvelable"
 > SEC, en lien notamment avec le Guichet Renov'Occitanie
 > Veille réglementaire et technique
 > Prévention et recyclage des déchets
 > Sobriété énergétique
 > Education à l'environnement
 > Ecogestes



LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

Chapitre 2. UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention « III- et en veillant à une transition solidaire et inclusive pour les habitants des territoires »

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

OU POTENTIELLES
(NON EXHAUSTIF)




ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

	INTITULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	
<p>Orientation 1</p> <p>Renforcer le maillage des services (publics et marchands, commerce et artisanat locaux inclus) et équipements (sportifs, culturels, ludiques, sociaux...)</p>	<p>Axe 1</p> <p>Etayer l'offre de services et équipements, en particulier à destination des espaces ruraux, depuis et hors des centralités</p>	PETR, CL et entreprises + PIF	<p>territoire / SIG</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion, extension, complétude de l'existant (ex programmes de revitalisation des centres-bourgs) ➤ Réponse aux besoins en espaces, équipements, formation, emploi, mise en réseau, dynamique partenariale
	<p>Axe 2</p> <p>Faciliter l'accès pour tous à ces services et équipements (sédentaires ou nomades / à domicile)</p>	PETR et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication, promotion, diffusion, itinérance ➤ Accessibilité physique et numérique (ex France Services)
	<p>Axe 3</p> <p>Favoriser l'inclusion de tous en prenant en considération les besoins particuliers, avec focus sur la jeunesse (notamment scolaires), le grand âge et le handicap</p>	PETR et CL + PIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien à domicile des seniors ➤ Développer les liens et les solidarités, notamment intergénérationnelles ➤ Favoriser les expérimentations ➤ Politiques de l'habitat (PLH, SCOT) et des espaces publics (charte...)
<p>Orientation 2</p> <p>Agir pour la santé de tous, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)</p>	<p>Axe 1</p> <p>Compléter et enrichir l'offre existante dans les polarités, pour de véritables pôles de santé sur le territoire</p>	PETR, CL concernées et acteurs privés / publics + Etat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipements ➤ Projections, attractivité ➤ Communication, promotion ➤ Mise en réseau et collaborations (ex des maisons de santé pour les premières urgences...) ➤ Soutenir l'emploi local (aides-soignants, infirmières...)
	<p>Axe 2</p> <p>Développer des logiques de complémentarité avec l'offre de santé de la métropole toulousaine et promouvoir les initiatives de solidarité locales</p>	PETR, CL et acteurs privés / publics + Etat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes et partenariats ➤ Accessibilité (physique et numérique) ➤ Actions bénévoles, réserves citoyennes...
	<p>Axe 3</p> <p>Agir en faveur de l'éducation à la santé, la prise en compte de la santé mentale, d'une alimentation de qualité et du sport au quotidien</p>	PETR et CL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Orientations agricoles du SCOT ➤ Soutien aux filières agricoles locales ➤ Paris 2024
	<p>Axe 4</p> <p>Développer la e-santé, en notamment la télémédecine, à domicile ou à proximité</p>	PETR et acteurs privés / publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation et formation des divers publics aux problématiques de santé ➤ Téléconsultations, dématérialisation des actes, itinérance



LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

Chapitre 3. POUR UNE MOBILITE DIFFERENTE, ECOLOGIQUE ET PRATIQUE, correspondant à la stratégie du Protocole d'intention « II-Dans une démarche intégrée de développement durable »

	INTITULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	PISTES D'ACTIONS ENGAGÉES OU POTENTIELLES (NON EXHAUSTIF)
Orientation 1 Renforcer et accroître les mobilités alternatives	Axe 1 Renforcer l'offre de transports collectifs (TC)	PETR, CL, Tisseo et acteurs privés / publics + PIF	Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 Publié le  ID : 031-200048700-20230213-012023-DE ➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Partenariat avec Tisséo (AOM de la métropole toulousaine) et la Région pour créer des connexions ➤ Transport À la Demande (TAD) ➤ Favoriser les liaisons transversales (notamment entre gares)
	Axe 2 Structurer une offre intermodale (faciliter les transferts d'un mode à l'autre) et intermodale (nœuds de connexion, notamment les gares) autour des TC (existants ou à créer)	PETR, CL, Tisseo et acteurs privés / publics + PIF	➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D, notamment l'action B1 issu du diagnostic du Plan de mobilité rurale « Optimiser la desserte des transports collectifs régionaux ») ➤ Actions des intercommunalités vers des pôles d'échanges ➤ Partenariat avec Tisséo pour créer des connexions ➤ Observatoire de territoire / SIG ➤ Développement de la logistique multimodale
	Axe 3 Encourager un usage modéré de la voiture (covoiturage, autopartage de véhicules personnels, réservation en ligne de véhicules libres, électrification du parc...) et les déplacements décarbonés	PETR, CL, SDEHG et acteurs privés + PIF	➤ Chargée de mission Mobilités ➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Déploiement, sécurisation, recensement et promotion des aires et bornes dédiées ➤ Outils de mise en relation des usagers ➤ Animation et coordination du schéma directeur cyclable ➤ Soutien au développement des sentiers et pistes avec les Communes et Communautés de Communes
	Axe 4 Miser sur le numérique, l'emploi de proximité et les circuits courts pour diminuer les mobilités non essentielles, et favoriser les transversales ainsi que l'économie locale du territoire	PETR, CL et acteurs privés + PIF	➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale ➤ Axes de circulation à compléter en transversales ➤ Sensibilisation et incitation du grand public et des entreprises ➤ Plan Alimentaire Territorial ➤ Diffusion et promotion des tiers-lieux ➤ Favoriser l'emploi local
Orientation 2 Permettre la mobilité de tous	Axe 1 Appuyer les initiatives pour la mobilité des personnes les plus fragiles (financièrement, PMR, personnes âgées...)	PETR et CL + PIF	➤ Axe C du Plan de mobilité rurale « Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité » ➤ TAD ➤ Aider la mobilité des demandeurs d'emploi
	Axe 2 Diffuser et promouvoir les offres de mobilités alternatives	PETR et CL	➤ Enjeux identifiés sur le diagnostic du Plan de mobilité rurale (Axes A, B et D) ➤ Communication du PETR ➤ Actions relais des intercommunalités

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault



LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027

Chapitre 4. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE, correspondant en transversale aux 3 stratégies du Protocole d'Intention





	INTITULÉ DE L'AXE	ACTEURS CONCERNÉS	
<p>Orientation 1</p> <p>Préserver, restaurer et médiatiser culture et patrimoine</p>	<p>Axe 1 Repérer, identifier, inciter, initier et accompagner les projets culturels et patrimoniaux</p>	<p>PETR, CL et acteurs privés / publics + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Animation de la charte des paysages et de l'architecture ➤ SCoT en révision (déploiement et protection des Trames Vertes, Bleues et Noires, protections patrimoniales...) ➤ Observatoire de territoire / SIG ➤ Appels à projets du PETR ➤ Encourager ou porter les initiatives en milieu rural
	<p>Axe 2 Promouvoir et diffuser les initiatives</p>	<p>PETR, CL, OT et associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Communication du PETR et des CL ➤ Agendas et autres supports culturels ➤ Bobine verte
	<p>Axe 3 Faciliter l'appropriation pour tous de la culture et du patrimoine, dans toutes leurs composantes</p>	<p>PETR et CL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Médiatisation, médiation, vulgarisation, pédagogie ➤ Labellisations (Pays d'Art et d'Histoire...) ➤ Partage ton paysage ➤ Valorisation des sites de biodiversité
<p>Orientation 2</p> <p>Mettre en réseau et coordonner le maillage culturel et touristique, vers une mutualisation et une valorisation économique du patrimoine</p>	<p>Axe 1 Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux culturels et touristiques</p>	<p>PETR, CL et acteurs privés / publics + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Communication tous canaux ➤ Formations tous formats
	<p>Axe 2 Mettre en relation les acteurs culturels et touristiques</p>	<p>PETR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Forums, assises ... ➤ Les « Rendez-vous iCi » ➤ Coordination et mutualisations des OT
	<p>Axe 3 Mettre en œuvre des partenariats et coopérations externes (ex tourisme vert et local autour des vallées et des Pyrénées)</p>	<p>PETR et partenaires + PIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission « culture » ➤ Relations au Pays Comminges Pyrénées ➤ Création du PNR Comminges Barousse Pyrénées ➤ Futur programme LEADER



CRTE

2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

PRÉFECTURE
DE LA
HAUTE-GARONNE

L'année 2023 verra la première maquette financière annuelle commune au CRTE et au CTO, élaborée par les services du PETR en lien avec les Communautés de Communes et Communes du territoire, finalisée par le Comité des Financeurs, et validée par le Comité de Pilotage pour proposition d'inscription au CRTE (et donc au CTO) des projets ainsi retenus (sur la base essentiellement de leur maturité et de leur contribution environnementale).

Autre nouveauté : l'irruption du Fonds Vert, nouvelle source de financement qui s'ajoute et peut se cumuler avec les autres sources d'ores et déjà à l'œuvre (DETR, DSIL, FNADT) pour soutenir les actions des collectivités en faveur de la sobriété énergétique et foncière, de la réduction des risques naturels, de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique.



CTO

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ELEMENTS DE CADRAGE DES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE 2022-2028

1/ Un contrat intégrateur qui fixe des orientations et priorités partagées issues de la **rencontre entre le Projet de Territoire et les priorités de la Région** (axes, objectifs et leviers du Pacte Vert Occitanie 2040, notamment mobilité, santé, alimentation justice territoriale...) et du Département, avec liste indicative de projets

2/ Une dimension programmatique renforcée :

- un PO prévisionnel annuel (possibilité d'avenant en cours d'année),
- l'affectation d'une subvention Région à un projet territorial (y compris projets des Communes...) est subordonnée à son inscription dans un Programme Opérationnel,
- en fin d'année, procédure de clôture du PO ; les opérations non affectées sont abandonnées ou doivent être réinscrites dans le PO de l'année suivante.





CTO

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

3/ Le CTO doit être le creuset de l'innovation du développement territoriale

4/ La volonté d'ouvrir la contractualisation sur de nouveaux champs d'actions partenariales Région / Territoires au profit des acteurs du territoire

5/ La participation citoyenne

Utilisation ou mise en place dans chaque territoire d'un Conseil Participatif Citoyen (ou « Conseil de développement »)

6/ Des Communes pleinement partie prenante, des élus municipaux associés

Les Maires sont systématiquement associés à l'élaboration du CTO et à celle des PO annuels au travers d'une Conférence des Maires du territoire

7 / Les intercommunalités impliquées

Les intercommunalités, des partenaires opérationnels pour la mise en œuvre, des cosignataires du contrat

8/ Crédits ingénierie rurale : maintenus pour 2023





CTO

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

2022 a vu à la fois se clore le CTO 2014-2021 (bilan financier présenté dans le précédent rapport d'activité du PETR) et s'ouvrir son successeur, pour lequel l'équipe des élus et techniciens du Pays Sud Toulousain s'est afférée tout au long de l'année à consulter (public, partenaires et acteurs du territoire via les ateliers SCoT et séminaires LEADER/ATI notamment), concerter (élus et CoDev, en sessions bilatérales / entretiens particuliers, ou multilatérales / réunions territoriales, ainsi que par voie de sondage et de recensement à distance), synthétiser et rédiger, en vue de compléter et corriger le travail réalisé en amont pour le CRTE.

Ainsi, fin d'année, le PETR du Pays Sud Toulousain se classait parmi les territoires de projet les plus avancés tant sur le contrat lui-même (trame commune à l'Occitanie) que sur les fiches-actions afférentes (partagée avec le CRTE). Une validation du CTO était d'ailleurs envisagée en décembre mais a été reportée suite à des réorientations politiques et des modifications de dispositifs intervenus à la Région.



CTO

2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Le CTO 2022-2028 doit être finalisé en janvier 2023 (allers-retours entre services du PETR et de la Région sur le contrat et les fiches-actions) en vue d'une validation en Comité de Pilotage (envisagé le 13 février), en conseils syndical et communautaires , puis en Commission Permanente régionale (programmée le 21 avril). Signature à projeter d'ici l'été.

Parallèlement sera examiné en Comité des Financeurs (18 janvier) puis adopté en Comité de Pilotage (13 février) la maquette financière annuelle 2023 qui devrait inclure exceptionnellement des attributions intervenues en 2022 (puisque non-officialisées en l'absence de CTO 2022-2028 signé).





CRTE + CTO

2022



2022 a vu :

- La **déclinaison opérationnelle** de la stratégie du Projet de Territoire retenue pour l'ensemble des contractualisations, en **25 fiches-actions** avec **indicateurs de suivi** (une première en Occitanie sur cette nouvelle période de programmation) ;
- La **mise en place complète de la mécanique institutionnelle et financière du CRTE**, en **coordination avec le CTO en élaboration**,
- **Un inventaire des projets, principalement communaux et communautaires, prévus pour le reste du mandat municipal**, qui a donné lieu à un **Plan Pluriannuel Prévisionnel** annexé tant au CRTE qu'au futur CTO ;
- Une **maquette financière 2022** découlant pour le CRTE de l'appel à projets DETR-DSIL fin 2021.





CRTE + CTO

2022/3



Un **Comité (politique) de Pilotage**, assisté d'un **Comité (technique) des Financeurs** (le Pays Sud Toulousain fut précurseur en la matière sur l'Occitanie, cité en exemple), arrête chaque début d'année les opérations que lui soumettent les porteurs prioritairement publics (Communes et Communautés de Communes), pour les intégrer à une **maquette financière annuelle** à partir de laquelle l'Etat mobilisera ses fonds (FNADT, DETR, DSIL...).

Les différentes parties, **Région et Département inclus**, se sont accordées dans ce cadre, et dans un **souci tant de coordination que de cohérence**, sur une **procédure unique et spécifique** :

- 1^{er} semestre de l'année N : recensement par le PETR des projets envisagés pour l'année N+1 (sondage, tournée territoriale, rencontres bilatérales), puis partage avec les financeurs pour un premier examen (échanges électroniques, outil de suivi commun en ligne, comité en présentiel : éligibilité et orientation sur les dispositifs idoines),
- À cheval sur les deux semestre de l'année N : travail des projets de la part du PETR avec les porteurs (application des critères de sélection des financeurs : maturité, écoconditionnalité, égaconditionnalité...),





CRTE + CTO

2022/3



- 2^{ème} semestre de l'année N : partage à distance et en présentiel avec les financeurs pour un examen plus poussé (ébauche de plans de financement),
- Fin d'année N : accompagnement et suivi des dépôts de dossier de la part du PETR en lien avec les porteurs des projets retenus (date butoir du 31/12 : impérative uniquement pour la DETR et la DSIL, mais souhaitée pour le reste, sachant que le dépôt d'un dossier même incomplet induit un AR qui lance l'éligibilité des dépenses, et que la complétude peut intervenir dans les mois suivants),
- 1^{er} trimestre de l'année N+1 : maquette financière définie par le Comité des Financeurs puis validée par le Comité de Pilotage,
- Courant année N+1 : décision finale et discrétionnaire d'attribution des subventions de la part de l'Etat comme de la Région selon leurs modalités respectives.



EUROPE : LEADER

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

- Réorganisation et renforcement de l'équipe LEADER avec le recrutement d'une nouvelle animatrice en janvier 2022 et d'une gestionnaire en avril 2022
- 3 réunions du Comité de programmation (1 visio + 2 consultations écrites)
- **19 opérations présentées** - 19 dossiers programmés pour **1 113 282,58 € de fonds attribués**
- **Travail collaboratif** (Président du GAL, Direction, équipe technique LEADER et Région) pour remettre de l'ordre (suite à une période troublée tant au PETR qu'à la Région en matière de traitement des dossiers) et rendre plus lisible instruction et programmation pour la clôture du programme 2014 – 2022
- **Depuis 2015, plus de 100 dossiers accompagnés dont 61 programmés** pour une aide de FEADER de **3 110 617,71 €** sur un montant global de 3 150 000,00 € (incluant la rallonge de 650 000 € pour 2020-2022)

Etat de la Programmation 2014-2022 en date du 31/12/2022

Action	Description	nb OP	Maquette FEADER 2014-2022	FEADER programmé + FEADER payé	Taux de programmation	FEADER payé	Taux de paiement	Reste à programmer
n°1	Valoriser les ressources locales pour la croissance verte	13	656 402,27 €	573 808,99 €	87%	347 984,42 €	53%	82 593,28 €
n°2	Structurer les filières économiques de demain	6	246 092,89 €	279 225,59 €	113%	52 947,72 €	22%	- 33 132,70 €
n°3	Favoriser les produits agricoles identitaires en lien avec la demande locale et métropolitaine	0	59 242,46 €	- €	0%	- €	0%	59 242,46 €
n°4	Favoriser les différentes mobilités	13	524 328,58 €	600 500,36 €	115%	28 154,25 €	5%	- 76 171,78 €
n°5	Favoriser le lien social et la montée en gamme de l'offre culturelle à vocation économique	20	1 270 896,68 €	1 331 169,81 €	105%	277 976,01 €	22%	- 60 273,13 €
n°6	Coopération en lien avec les thématiques prioritaires du territoire	0	- €	- €	0%	- €	0%	- €
n°7	Animation – Communication – Gestion – Evaluation (Fonctionnement du GAL)	7	313 570,14 €	259 132,58 €	83%	129,118,23 €	41%	54 437,56 €
n°8	Développer et qualifier l'offre touristique	2	79 466,98 €	66 780,38 €	84%	- €	0%	12 686,60 €
	Total	61	3 150 000,00 €	3 110 617,71 €	99%	491 345,01 €	27%	39 382,29 €

- **Prévision pour 2023** : programmation de 8 dossiers pour consommer le « reste à programmer » + les « sous-réalisations effectives et estimées »



EUROPE : LEADER

2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
"L'Europe investit dans les zones rurales"

Programme LEADER 2023-2027

- **Candidature du Pays Sud Toulousain** : Validée par la Région Autorité de Gestion le 16 décembre 2022
- **Analyse de notre candidature** : Note de 84/100
- **Enveloppe 2023-2027 octroyée** : 1 714 746 €
- 1 ambition principale : **Faire du Pays Sud Toulousain un territoire de Haute Qualité de Vie Rurale (HQVR)**
- **Stratégie locale de développement 2023-2027 en cohérence avec le PSN, le CRTE et le CTO** – focus sur les préoccupations environnementales et énergétiques
- **Proposition d'une logique d'accompagnement des projets** (et non plus une logique d'intervention)
- **GAL étoffé** : 1 Comité de programmation + 1 Comité technique (consultatif) + 1 Comité de financeurs publics
- **Retour au GAL souverain** : Comité de programmation plus impliqué dans l'accompagnement préalable des porteurs de projets et dans la sélection/notation des projets

EUROPE : LEADER

2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

Le plan d'action du Pays Sud Toulousain se décline en 5 fiches actions visant une Haute Qualité de Vie Rurale (HQVR)

FA 1

Haute Qualité de Services (HQS)

Action 1 : Renforcement des services et équipements de proximité
Action 2 : Déploiement de l'offre médicale sur tout le territoire
Action 3 : Prévention autour de la santé et du bien-être au quotidien
Action 4 : Incitation à une mobilité quotidienne durable et inclusive des personnes
Action 5 : Optimisation des actions culturelles

FA 2

Haute Qualité Agricole et Économique (HQAÉ)

Action 1 : Développement d'une identité économique singulière
Action 2 : Accompagnement vers l'autonomie alimentaire
Action 3 : Consolidation et rétention de la production non agricole locale
Action 4 : Structuration d'une offre de tourisme territorial, responsable et patrimonial
Action 5 : Evolution vers une mobilité professionnelle, durable et accessible

FA 3

Haute Qualité Environnementale et Énergétique (HQ2E)

Action 1 : Accompagnement des acteurs du territoire à la disruption environnementale et énergétique
Action 2 : Incitation à la sobriété énergétique, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables
Action 3 : Expansion d'une économie alternative, circulaire, sociale et solidaire
Action 4 : Gestion durable des espaces naturels
Action 5 : Préservation et optimisation de la ressource en eau

À ajouter :

Fiche-action n°4 / Coopération (Pays Comminges Pyrénées et/ou Espagne) + Fiche-action n°5 / Animation-Gestion-Evaluation





EUROPE : LEADER

2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Bersier
Levrault

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

GOUVERNANCE DU GROUPE D'ACTION LOCALE PAYS SUD TOULOUSAIN

Equipe technique du GAL

Objectif : favoriser l'émergence de projets et accompagner les porteurs de projet

Composition :
 1 animateur
 1 gestionnaire

Comité technique (CoTech)

Objectif : émettre des recommandations et des avis techniques

Composition : Communautés de communes, Chambres consulaires, référents techniques des financeurs publics, France Active Occitanie, Commission Culture...

Comité des financeurs (CoFin)

Objectif : entrevoir le type et le montant des aides publiques

Composition : Représentants de l'Etat, de la Région Occitanie, du CD31, et des 3 Communautés de communes

Comité de programmation (CoProg)

Objectif : valider la pertinence du projet et déterminer le montant de la subvention LEADER

Composition :
 1 collège public (env.50%)
 1 collège privé (env.50%)

ASP

Agence de Services et de Paiement



Autorité de gestion du programme LEADER



Structure porteuse du GAL



EUROPE : ATI

2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Jusque-là, les projets de développement rural étaient majoritairement financés au niveau européen par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural / FEADER, via le programme LEADER ou en dehors. Désormais, le FEADER interviendra seulement à travers LEADER.

Le Fonds Européen de Développement Economique Régional / FEDER pouvait être mobilisé sur les projets de développement rural, mais à la marge. **À partir de 2023, il se substituera pleinement au FEADER hors LEADER, pour compléter ce dernier. Ce, au titre de sa cinquième priorité (Objectif Stratégique 5 / OS 5) : « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources ».**

Pour pouvoir y prétendre, besoin est de contractualiser avec l'Union européenne / UE et la Région Occitanie, à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt / AMI relatif aux Approches Territoriales Intégrées / ATI. Et seuls les territoires porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie / CTO sont autorisés à candidater.



EUROPE : ATI

2022/3

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

**UNION EUROPÉENNE**
Fonds Européen de Développement Régional

L'ATI a été pensé comme un outil de développement territorial s'appuyant sur un projet de territoire au périmètre défini et une stratégie territoriale multithématique, porté par une gouvernance intégrée permettant une coordination des acteurs locaux en lien avec la Région (Autorité de Gestion), à l'instar de LEADER.

Porteur à la fois d'un CTO et d'un Groupe d'Action Locale / GAL LEADER, **le PETR du Pays Sud Toulousain a naturellement déposé une candidature pour le compte de son territoire et de ses collectivités, sur la base du projet de territoire arrêté fin 2021.**

Retenu par la Région en date du 16 décembre 2022, le PETR deviendra chef de file ATI à compter de 2023, dans le cadre d'un conventionnement attendu pour le premier semestre. En cette qualité, il assurera l'animation de la stratégie, la coordination entre les acteurs du territoire, l'identification des projets, la pré-sélection des dossiers de demande d'aide et l'accompagnement administratif des porteurs, là encore à l'instar de LEADER.

**pays
Sud
TOULOUSAIN**



CULTURE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

2023

- Remplacement de l'agent dédiée fin mars 2022, avec restructuration de la mission, désormais consacrée exclusivement à la Culture (partie Communication répartie entre les services et coordonnée en cellule dédiée sous l'égide du DGS)
- Déclinaison opérationnelle de la **Convention Générale Education Artistique et Culturelle** : pilotage, animation et suivi de la démarche avec les partenaires
- Soutien à la réalisation de l'action « **Bobine Verte 2^{ème} édition** » avec le service Plan Climat Air Énergie (cf diapositive PCAET)
- Prise d'informations et organisation d'une rencontre – témoignages autour du label Pays d'Art et d'Histoire
- Animation de la Commission Culture
- Administration, évolution et suivi du site Internet www.culturesudtoulousain.fr, en lien avec les acteurs publics et privés du territoire (annuaire et agenda)





CULTURE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Bersier
Levrault

2023

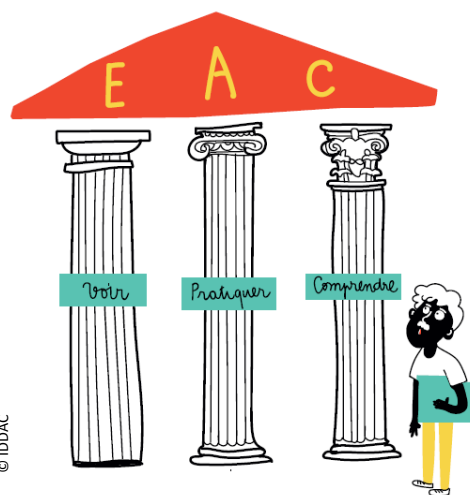
CONVENTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Signataires :

PETR du Pays Sud Toulousain

Les 3 Communautés de Communes

Les ministères de la Culture, des Solidarités et de la Santé,
et de l'Education Nationale.



Objectifs (jeunesse ciblée en priorité) :

- Développer et soutenir la présence d'artistes et de professionnels de la Culture sur le territoire grâce à la découverte et à la pratique tout au long de la vie,
- Soutenir et structurer les pratiques amateurs en dehors du temps scolaire,
- Favoriser des actions contextualisées qualitatives et diversifiées.





CULTURE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

2023

CONVENTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- ❖ Tenue de 3 comités techniques et d'un comité de pilotage.
- ❖ Lancement de 2 résidences de territoire :
 - Communauté de Communes du **Bassin Auterivain**, *Rêver un lieu*.
Préfiguration de lieux d'accueil à destination des jeunes (attention particulière portée aux **16-25 ans**), en partenariat avec l'école de musique intercommunale EMILA et l'association Pratique Artistique Hors Les Murs (PAHLM).
 - Communauté de Communes **Cœur de Garonne**, *Creactectura*. Continuité d'une résidence entamée au printemps 2022. Projet **petite enfance et enfance-jeunesse** avec l'artiste espagnole Irene Fernández Álvarez. Estimation du nombre de bénéficiaires de cette proposition : 184 professionnel·le·s et 1944 enfants.





CULTURE

TÉMOIGNAGES LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levraut

2023

« Valoriser le patrimoine naturel, humain et bâti du territoire » = chapitre 4 du projet de territoire du Pays Sud Toulousain.

Réunion d'information autour du Label « Pays d'Art et d'Histoire » :

interventions de Magali Castillon (DRAC Occitanie), du **Pays des Pyrénées Cathares et du Pays du Grand-Figeac Callées du Lot et du Célé.**

Également échanges en amont et retours écrits **concernant 6 autres Pays d'Art et d'Histoire**, ainsi qu'avec Roland Chabbert (Service « Connaissance et Inventaire des patrimoines », **Région Occitanie**).

Pas de suite donnée dans l'immédiat : candidature prématurée de l'avis des élus, au regard du contexte territorial.



Balade en Pays d'art et d'histoire
© PAH



CULTURE

COMMISSION CULTURE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levraut

2023

Tenue **de 4 commissions Culture**, en présence de :

- 27 acteur·rice·s associatif·ve·s
- 14 élu·e·s
- 10 technicien·ne·s



© upklyak sur Freepik

Sujets traités :

- Actualités de la mission Culture (EAC, Label PAH, refonte du site internet culturesudtoulousain.fr) ;
- Pass culture : fonctionnement ;
- Nouvelle programmation LEADER ;
- Projet de mutualisation (matériel, moyens humains...) entre acteurs culturels du territoire ;
- Relai des actualités institutionnelles (Appel à Projets CD31, etc.)





CULTURE

REMANIEMENT DU SITE CULTURESUDTOULOUSAIN.FR

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

2 modifications majeures du site :

1. Alimentation automatique via **les flux Tourinsoft des Offices de Tourisme Intercommunaux** (et non plus en direct par les acteurs culturels) : plus besoin de l'intervention de la Chargée de mission Culture pour remontée et diffusion des informations.
2. Ajout d'une section « petites annonces » : premier pas vers la **mutualisation** pour les acteurs culturels.



Pour la promotion du site : conception, impression et diffusion de marque-pages spécifiques.



CULTURE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levraut

2023

- Suite opérationnelle de la **Convention Générale Education Artistique et Culturelle** : pilotage, animation et suivi de la démarche avec les partenaires (résidences amorcées, saison à venir, plan de formation).
- Accompagnement des acteurs culturels vers les **dispositifs financiers à disposition (CRTE, CTO, LEADER et FEDER)** : clarification de la philosophie et des modalités de ces contractualisations, aide au montage des plans de financement.
- Réflexion à un **projet transversal** (PCAET, CLS, SCoT) autour de la vie sur le territoire.
- Animation du **site dédié à la Culture en Pays Sud Toulousain**, et notamment de la section de mutualisation. Promotion de ce site.
 - Animation de la commission Culture et accompagnement des acteurs culturels dans leurs **projets de mutualisation**.





COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

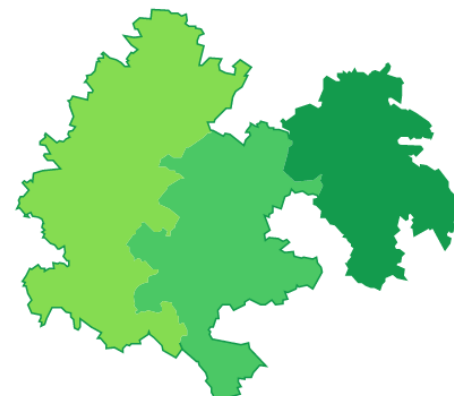
Sur l'initiative de la Direction, **création d'une cellule dédiée**, composée des responsables de services et des agents intéressés, **pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication / promotion du Pays Sud Toulousain**, en lien avec le CoDev et son Groupe de Travail spécifique : réunions à minima mensuelles. À noter aussi un engagement réciproque du PETR et des Communautés de Communes à relayer les informations de l'un et des autres (cf Convention d'Objectifs et de Moyens).

Site Internet www.payssudtoulousain.fr : restructuration pour simplification et clarification avec un nouveau menu correspondant aux missions et une arborescence à la fois plus logique et pratique.



Le Pays Sud Toulousain est forgé par 3 Communautés de Communes (Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre), qui recourent 99 Communes et comptent pas loin de 100 000 âmes, ce qui en fait un des plus importants de France. D'autant plus important qu'il assume de nombreuses missions que lui ont confiées ses Communautés de Communes et Communes membres, et pour lesquelles s'affairent des élus désignés tout spécialement, à la tête d'une trentaine d'agents, tous au service de ces collectivités et de leurs habitants.

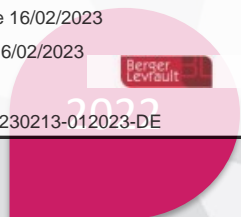
[Lire l'édito...](#)





COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Réseaux sociaux : création d'un compte Instagram, support en particulier d'un petit jeu consistant à identifier la commune de la publication du jour, dans l'optique de favoriser la découverte du territoire et de ses richesses à travers ses 99 communes. Utilisation du compte LinkedIn à des fins professionnelles (offres d'emploi notamment) et du compte Facebook pour toucher le plus large public possible sur les seules actions du PETR, éventuellement les actualités de ses collectivités.

Infolettre : diffusion mensuelle (sauf août) à près de 4000 contacts (dont les collectivités du territoire et leurs élus) d'articles sur les actualités du PETR, avec renvoi au site Internet pour leur lecture intégrale. 56 produits en 2022, soit une demi-douzaine par infolettre. Plusieurs sont repris en tout ou partie par la presse.

Infolettre de décembre 2022

NOS ACTUS



Eco-défis : les labellisés 2022

Après une année sans rencontre officielle suite à la crise sanitaire, les artisans et commerçants du Pays Sud Toulousain engagés dans le dispositif Eco-défis étaient ravis de se retrouver à la Maison Garonne à Cazères, ce mardi 22 novembre 2022.

+ D'INFOS



L'autopartage arrive au Pays Sud Toulousain avec CITIZ

A partir du mois de février 2023, la Clio de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain sera ouverte à l'autopartage sur les temps où elle ne sera pas réservée par les agents.

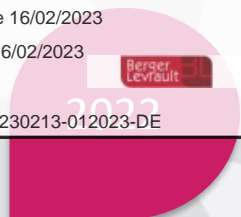
+ D'INFOS





COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Presse : invitation de la presse locale, en particulier la Petite République et la Dépêche du Midi, aux événements majeurs organisés par le PETR (exemple des Assises du Territoire du 9 décembre), et diffusion de communiqués. **Les retombées ne sont pas à la hauteur des ambitions et des besoins, car le relai est plutôt rare, malgré une convention financière spécifique avec la Petite République et des sollicitations répétées pour être identifié, entendu et satisfait.**

Radio : convention financière là-aussi spécifique avec Radio Galaxie, peut-être la seule en Occitanie à s'identifier à un Pays et à le promouvoir. Ce partenaire fidèle et précieux consacre ainsi une **chronique mensuelle d'une demi-heure** au PETR, la plupart du temps utilisée par le Guichet Renov'Occitanie (mais de plus en plus par les autres services tels le SCoT ou le CLS), et diffuse ses actualités par ailleurs (événements...).

RIEUX-VOLVESTRE

Le Pays du Sud Toulousain à radio Galaxie: «Notre utilité pour le territoire»

Radio Galaxie 98.4, la radio du Sud Toulousain, a accueilli une délégation du Pays Sud Toulousain.

Une délégation composée de son président Gérard Roujas, de son vice-président aux contractualisations, Michel Zdan, de son vice-président aux Energies Renouvelables, Max Cazarré, et de son directeur, Cédric Sillitto. L'objectif était d'enregistrer puis de diffuser une mise au point sur le Pays, en particulier sur ce qu'il rapporte à son territoire au regard de ce qu'il lui coûte.



Le pays du sud Toulousain a présenté son action.

Aménagement solidaire et enjeu de vie

Formé par les Communautés de Communes du Bassin Autriivain, de Cœur de Garonne et du Volvestre, le Pays Sud Toulousain n'est pas une collectivité locale, mais un outil au service de l'aménagement solidaire et du développement soutenable de cet ensemble. Son budget de 2.4 millions d'euros en 2022 est abondé à 36% par les Communautés de Communes et Communes, le reste étant

apporté par l'Union européenne, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de Haute Garonne : non seulement pour assumer des missions au profit direct des habitants (culture, planification, santé, urbanisme...), mais aussi pour apporter du financement à ces mêmes acteurs aux projets contribuant à la qualité de vie du territoire. Ainsi les contrats conclus entre le Pays et ses financeurs soutien-

nent-ils des actions aussi bien de porteurs privés que publics dans des domaines très variés, selon une stratégie élaborée en concertation large, arrêtée par les élus de proximité et mise en œuvre par une trentaine d'agents sur le terrain.

Partenariat essentiel

Par exemple dans le domaine de l'énergie, où tous ces protagonistes œuvrent main dans la

main pour consommer moins (rénovation thermique) et produire propre (énergies renouvelables).

Un partenariat donc essentiel, à travers le Pays, pour faire face à des défis et répondre à des enjeux qui dépassent largement les frontières administratives et méritent dès lors une réflexion, une coordination et une coopération de toutes les bonnes volontés de ce territoire.





COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

2023

Télévision : sollicitations ponctuelles de France 3 Occitanie, à l'occasion d'événements majeurs, mais peu de retours.

Autres : la communication du PETR s'adresse naturellement en priorité aux élus de ses collectivités, et passe non seulement par les médias ci-dessus mais aussi par d'autres biais, en particulier des réunions à la fois d'information et de concertation telles la **tournée territoriale déployée de février à mars 2022** (4 réunions à Auterive, Carbonne, Cazères, Montesquieu-Volvestre et Rieumes, qui ont rassemblé près d'une cinquantaine de Communes quasi-toutes représentées par leur Maire respectif. À souligner aussi la **Conférence des Maires du 17 octobre 2022**, une première depuis le déclenchement de la crise sanitaire : échanges fournis et constructifs avec 48 Communes incarnées par 40 maires et plusieurs adjoints ou conseillers municipaux (excellent ratio pour pareille manifestation, qui plus est en une commune excentrée, en l'occurrence Saint-Michel, en pleine pénurie de carburant!).

Ne pas oublier bien sûr les **partenaires techniques comme financiers du PETR**, touchés via des invitations (exemple là encore des Assises Territoriales, pour lesquelles nombre d'entre eux s'étaient déplacés en intervenants ou en spectateurs) et publications.





COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Cellule dédiée en action (s) :

Site Internet www.payssudtoulousain.fr : actualisation et enrichissement permanent, avec le souci constant de l'accessibilité, de la compréhension et de l'appropriation.

Réseaux sociaux : efforts pour exploiter toujours plus et toujours mieux (jeux-concours...).

Infolettre : poursuite et si possible montée en puissance (campagnes d'abonnement...).

Presse : invitations et diffusions répétées et appuyées vis-à-vis de la presse locale.

Radio : continuité, avec tentative d'élargissement (100/100, France Bleue...).

Télévision : sollicitations renouvelées de France 3 Occitanie.

Autres : côté élu, le PETR se déplacera plus que jamais sur le terrain, à leur rencontre, à leur écoute et à leur service, dans le cadre notamment de deux tournées territoriales, une à vocation générale et contractuelle (ingénierie technique et financière du PETR), l'autre concernant la planification territoriale à travers le SCoT et l'ADS. À noter aussi une **multiplication des interventions dans les instances communautaires et municipales.**

Côté partenaires techniques et financiers, poursuite et intensification du relationnel et du réseautage, en vue de déployer les missions / actions du PETR et d'accroître le rayonnement du Pays.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault



- Signature du CLS : 4 février 2022

- 4 grandes priorités thématiques

- ❖ Accès aux droits et aux soins
- ❖ Vieillesse et handicap
- ❖ Santé mentale et addictions
- ❖ Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorables à la santé



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

2022

■ Thématique Accès aux droits

- Réalisation d'un annuaire des ressources pour les personnes âgées
 - Volvestre et Cœur de Garonne (en cours de finalisation)
 - Perspectives : Bassin Auterivain

■ Thématique Accès aux soins

- Accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation
- Accompagnement des collectivités dans leur projet de soutien à l'installation de professionnels de santé
- Mise en place d'une démarche Attractivité médicale
- Organisation d'un Café des partenaires en santé en Pays Sud Toulousain
- Déploiement de consultations mémoire





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

2023

- Démarche Attractivité

- Mise en œuvre du plan d'actions, en priorisant les actions



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022

AXE 2 : VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

Thématique Vieillesse

- Organisation d'actions en faveur des séniors
 - En partenariat avec la Mutualité Française Occitanie : stage nutrition à Auterive, Ciné santé et bilans de santé à Carbonne
 - Participation au groupe de travail « Aidants » de la CCCG

Thématique Handicap

- Mise en place d'une Instance Locale de Concertation avec l'ARSEAA*



* ARSEAA : Association pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



AXE 2 : VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

2023

▪ Thématique Vieillesse

- Poursuite des actions avec la Mutualité Française
 - Projet à venir sur Cazères
 - Actions Equilibre et prévention des chutes + Sommeil

- Contribution à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du groupe de travail Aidants de la CCCG
 - Plateforme interactive + Pause-café des aidants





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

AXE 3 : SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

■ Thématique Santé mentale

- Déploiement des Semaines d'Information sur la Santé Mentale en Pays Sud Toulousain, du 10 au 23 octobre



- Accompagnement de la Mairie d'Auterive dans le projet d'implantation d'un CMP* Adultes sur la commune



■ Thématique Addictions

- Travail avec l'Association Addictions France pour mise en place de permanences de prévention et de réduction des risques des conduites addictives (toutes addictions confondues) + temps de sensibilisation des professionnels



2022





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



AXE 3 : SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

2023

■ Création d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

- Espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants d'usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire :
 - Objectif : définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population
 - S'adresse à toutes les personnes, et plus spécifiquement aux groupes à risques et aux personnes atteintes d'un trouble de santé mentale ou en situation de handicap psychosocial





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



AXE 4 : PREVENTION, PROMOTION DE COMPORTEMENTS ET D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE

2022

■ Thématique Prévention

- Participation aux travaux pour le mise en œuvre d'une expérimentation « hors les murs » de la Maison des adolescents (basée à Toulouse) sur Cazères
- Accompagnement de la MSP La Terrasse de Carbonne dans l'organisation d'une journée dédiée au dépistage des cancers



■ Thématique Promotion d'un environnement favorable la santé

- Mise en œuvre du programme Périnatalité et santé environnement avec la Mutualité Française Occitanie
- Accompagnement de la MJC de Carbonne sur un projet de sensibilisation sur le moustique tigre
- Accompagnement de la Mairie d'Auterive dans la mise en œuvre d'un projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires



2023

- Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)
 - Programme de développement conjoint des compétences parentales et des compétences psychosociales des enfants 6-11 ans
 - Réflexion en cours sur le Bassin Auterivain



- Projet Moustique tigre
 - Elargissement au Bassin Auterivain et à Cœur de Garonne



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Descente du moustique
 tigre en radeau (2/07/22)



Action octobre rose 2021 et 2022



Du 10 au 23 octobre 2022

Semaines d'information
 sur la santé mentale



LE CAFÉ DES PARTENAIRES
 EN SANTÉ

PAYS DU SUD TOULOUSAIN

12 octobre 2022



ÉNERGIE - CLIMAT

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022

- 2nd édition de la **Bobine verte**
Cycle de projection de films de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques.

Suite à un appel à intérêt, les Communes du Pays engagées dans l'organisation d'une éco-manifestation ont ainsi bénéficié d'une projection en plein air ou dans leur salle des fêtes.

- 7 Projections
- 247 spectateurs

2023

- Evolution vers un projet culture / climat / santé / aménagement, en direction des **jeunes**

pays
sud
TOULOUSAIN



ITINÉRANT EN PAYS SUD TOULOUSAIN

GRATUIT

LA BOBINE VERTE

PROJECTIONS EN PLEIN AIR ET TABLES RONDDES

21H
DONNE-MOI DES AILES
DE NICOLAS VANIER

9H30
JOURNÉE VERTTE, ATELIER
DÉCOUVERTES AUTOUR DE LA NATURE
JUSQU'À 16H (ÉCOLE)

16H
INSTALLATION DES STANDS :
APICULTEURS, MARCHÉ BIO, FOOD
TRUCK...

19H
APÉRO CONCERT - AVEC LA BUVETTE
DU COMITÉ DES FÊTES

LE 24 JUIN

VERNET
AU PARC

WWW.CULTURESUDTOULOUSAIN.FR WWW.LEFREDD.ORG WWW.PAYSSUDTOULOUSAIN.FR



ÉNERGIE - CLIMAT

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

2022

Le Conseil en Transition Energétique, pour accompagner les collectivités dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique

UNE MISSION CALBRÉE SELON LES BESOINS EXPRIMES

Notamment lors de 5 réunions territoriales en mai-juin 2022 (à rééditer en 2023)

25 collectivités accompagnées :

2023

- dont 12 avec dépôt d'un projet CRTE/CTO 2023 et
- 7 dont les projets sont reportés en 2024.

Perspectives : au moins 26 Communes aux projets connus, à accompagner principalement dans le cadre des contractualisations, tant au plan technique (aide à l'élaboration d'une stratégie patrimoniale, pré-audits, suivi des consultations et des travaux) que financier (recherche de subventions)

pays
sud
TOULOUSAIN





ÉNERGIE - CLIMAT

CHALEUR RENOUVELABLE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022

- **Première moitié du contrat territorial achevée**
 - 42 projets identifiés sur le territoire (82 sur les 2 PETR : Pays Sud Toulousain et Comminges Pyrénées)
 - 11 Etudes de faisabilité restituées ou en cours de réalisation (17 sur les 2 PETR)
 - 12 analyses d'opportunités réalisée ou en cours de réalisation sur le territoire (24 sur les 2 PETR)
 - 2 projets réalisés sur le territoire (5 sur les deux PETR)

2023

- **Perspectives**
 - Potentiel de près de 2M€ pour l'installation envisageable pour 2023
 - Premier versement d'aide courant janvier 2023
 - Au moins 6 projets de plus à accompagner (+10 sur les 2 PETR)
 - Augmenter la fréquence des présentations auprès des institutions
 - Démarcher plus activement la sphère privée
 - Proposer une visite de site modèle pour sensibilisation et émulation





ÉNERGIE - CLIMAT MOBILITE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

2022

Fêtes du Vélo en mai

Le PETR a mobilisé et accompagné **9 Communes (+28% par rapport à 2021)** sur les aspects méthodologiques (pour organiser des fêtes du vélo, ainsi que sur la communication de leurs évènements.



ÉNERGIE - CLIMAT

MOBILITE

2022

- Expérimentation Rézo Pouce avec MOBICOOP (dispositif d'autostop organisé et sécurisé visant à réduire l'usage soliste de la voiture et à faciliter les déplacements sur le territoire) : **38 Communes engagées**
Lancement prévu au printemps 2023



2023

2022

- Contractualisation avec CITIZ, pour expérimenter l'autopartage en partenariat avec la CCBA grâce à l'ouverture d'une voiture de service au grand public sur des temps où elle n'est pas utilisée par les agents.
Lancement prévu le 9 février 2023

citiz

2023





ÉNERGIE - CLIMAT MOBILITE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

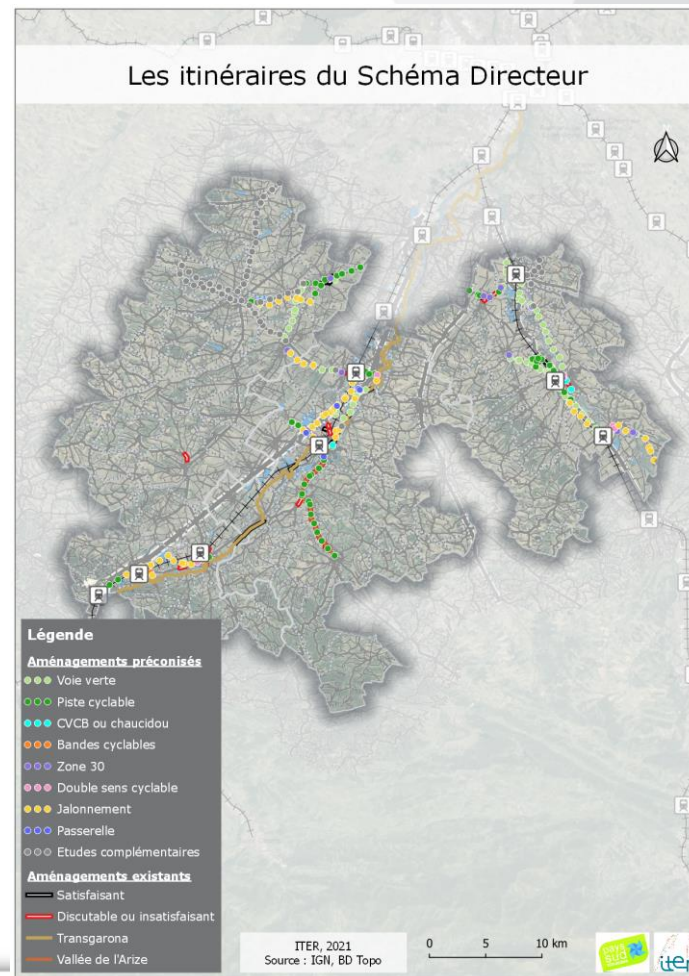
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levraut

2022/3



- **Implémentation du Schéma directeur cyclable**
 - 26 communes concernées
 - 187 km d'itinéraires identifiés dont 125 km sur voirie départementale.
- **Animation territoriale**
 - Suivi des projets de tiers lieux
 - Rencontre pour accompagnement des Communes ayant des projets de mobilité inscrits aux CRTE/CTO





ÉNERGIE - CLIMAT MOBILITE



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022/3

Le Pays Sud Toulousain est lauréat d'un nouvel appel à projet de l'ADEME : **AVELO2**. Les actions programmées se dérouleront d'octobre 2022 à juin 2024.

TITRE DE L'AXE	DETAIL DES ACTIONS
COORDONNER LE SUIVI DU SCHEMA CYCLABLE	Fournir les informations aux bons interlocuteurs
	Affiner les PPI
	Identifier les besoins pour la mise en œuvre opérationnelle
	Faciliter le passage à l'acte pour les maîtres d'ouvrage
EXPERIMENTER DES SERVICES VELO	Créer un groupe de travail
	Organiser des 30 sessions de remise en selle
	Organiser 3 sessions de vélo école
	Organiser 9 ateliers de réparation/entretien de vélos
	Organiser un système de prêt de 2 VAE
	Créer une offre de location de vélos en partenariat avec les vélocistes
CRÉER DES EVENEMENTS POUR PROMOUVOIR LE VELO	Organiser 2 fêtes du vélo
	Organiser des challenges de la mobilité
	Organiser 6 ateliers de sensibilisation enfants/jeunes au "vélo/santé/sécurité"





ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



L'Espace Info Energie et Objectif Réno se sont fondus dans
Le Guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain



2011

2015

2019

2021

2022



L'objectif reste le même :

Conseiller, aiguiller et accompagner tous les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.

Dynamiser l'offre et la demande sur le territoire.





ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le 
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

 Ma rénovation énergétique



Objectifs	Résultats	
1000 Conseils de premier niveau	1059	106%
850 Conseils personnalisés	996	117%
Audit énergétique		
- Logements individuels (110)	165	150%
- Copropriétés (30 lors (2 copros de 15 lots)	48	160%
Accompagnements travaux de rénovation globale (Rénov'Occitanie)		
- Logements individuels (25	14	56%
- Copropriétés	0	0%
100 foyers accompagnés par le Pays Sud Toulousain (hors parcours ANAH et Rénov'Occitanie)	36	36%

Un des guichets les plus dynamiques d'Occitanie





ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
 Reçu en préfecture le 16/02/2023
 Publié le
 ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Rénov'Occitanie
 Ma rénovation énergétique



Actions de communication

- Rédaction de nombreux articles (infolettre / presse locale)
- Chroniques quasi-mensuelles sur Radio Galaxie
- Mise à jour régulière du site Internet du Pays Sud Toulousain



NOS ACTUS



Dites Rénov'Occitanie !

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Occitanie, le PETR Pays Sud Toulousain est désormais porteur du guichet Rénov'Occitanie.

[+ D'INFOS](#)

Logo: pays sud TOULOUSAIN

ESPACE RÉSERVÉ | Rechercher

Navigation: PAYS SUD TOULOUSAIN | URBANISME | ÉCONOMIE D'ÉNERGIE | FINANCEMENT DE PROJET | **NOS ACTIONS**

Vous êtes ici : Accueil > Economie d'énergie > Conseils aux particuliers

Conseils aux particuliers

Vos factures énergétiques sont élevées ?
 Vous avez froid l'hiver et chaud l'été ?
 Votre logement est mal isolé ?
 Vous vous demandez « Comment améliorer l'isolation de votre logement ? » ou « Quels sont les systèmes de chauffage performant à installer ? »
 Mais encore... « Comment financer mon projet ? »

Le guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain vous renseigne sur votre projet de rénovation.

Logos: Rénov'Occitanie, AREC

Social media icons: Facebook, Twitter, YouTube, Email, RSS, Print, Zoom, etc.



ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE

Habitat

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Ma rénovation énergétique

ANIMATIONS 2022

Premier trimestre

Second trimestre

Troisième trimestre

Quatrième trimestre

- Interventions Rencontres du Territoire CA 31
- Journée Energie MDS de Cazères
- JEH de Martres-Tolosane

- Festival Agitaterre
- Salon de l'habitat Toulouse
- Foire Auterive

- JPO France Service du Volvestre
- JEH de Saint-Sulpice-sur-Lèze
- JEH de Cintegabelle

2022





ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE

2022

- **Mobilisation des professionnels :**
l'objectif est une offre de qualité sur le territoire
 - 28 artisans partenaires du Guichet,
 - 2 groupes de travail
 - 1 Comité Technique
 - Envois réguliers d'info aux artisans partenaires sur l'actualité des aides,
 - Suivi de l'annuaire sur le site du Pays Sud Toulousain, valorisant les artisans partenaires RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).



Habitat

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Ma rénovation énergétique





ÉNERGIE - CLIMAT

PERSPECTIVES GLOBALES

À mi-parcours de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET :

- Intégrer le Plan Climat dans le **SCoT** en révision
- Elaborer un **Document d'Aménagement et de Développement des Energies Renouvelables** en lien avec le SCoT
- Elaborer un nouveau projet de **sensibilisation** à destination **des jeunes**, suite de la Bobine verte
- **RENOBAT / Conseil en Transition Energétique** : pérenniser le service et accompagner un maximum de Communes dans leurs projets
- Monter en puissance le **COT Chaleur renouvelable**,
- Poursuivre et consolider l'animation du **Guichet Rénov'Occitanie** (nouveaux objectifs à la hausse)
- Finaliser le programme **France Mobilité**, notamment en déployant les services Rézo Pouce et l'autopartage
- Mettre en œuvre le programme d'action **AVELO2**
- **Etablir le bilan à mi-parcours du PCAET**

2023





URBANISME - AMENAGEMENT

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

- Planification via le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
- Implémentation via l'**Application du Droit des Sols (ADS)**





URBANISME

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



L'activité du service ADS a été marquée au cours de l'année 2022, par plusieurs faits:

- étude puis engagement d'une réorganisation territoriale :
→ 2 secteurs Nord – Sud , avec 1 responsable et 4 instructeurs à minima pour chacun
- départ de 4 agents (raisons diverses) qu'il a fallu remplacer afin de maintenir les effectifs et assurer le service (difficultés de recrutement patents)
- accroissement significatif de l'activité, avec une augmentation voisinant 300 équivalents permis de construire par rapport à 2021, dans la tendance passée :

2022

- **+ 9% en 2020 par rapport à l'année précédente** → 2 793 équivalents permis de construire
- **+ 30% en 2021** (mais afflux important de dossiers -280 environ- en décembre, avant l'entrée en vigueur de la Réglementation Environnementale 2020) → 3 626 équivalents permis de construire
- **+ 8% en 2022** → 3922 équivalents permis de construire





URBANISME - AMENAGEMENT

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022

Afin d'appuyer cet effort de réorganisation et de stabilisation, les 81 Communes adhérentes (dont 3 extérieures au Pays) avaient précédemment accepté la demande du PETR d'un **financement fixe / garanti, via une adhésion à hauteur de 1 euro par habitant et par an** à compter de 2022 (représentant alors 98 350 €), **en plus des ressources variables que constitue la tarification à l'acte** (153 euros l'unité – 183 pour les Communes extérieures : tarifs parmi les plus faibles d'Occitanie)

Cette participation de 1 euro par habitant a permis d'équilibrer le budget en 2022 et de dégager un léger excédent qui donnera au PETR les moyens nécessaires à un **confortement indispensable face à une augmentation constante des demandes d'autorisations et une complexification du métier**





URBANISME - AMENAGEMENT

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2023

- La **mise en œuvre sur le terrain de la réorganisation en 2 secteurs**, en vue de meilleures incarnation (par le PETR) et appropriation (par les Communes) du service.
- Une **formation accrue** des agents afin de poursuivre sans cesse une montée en compétence de chacun (nécessaire face aux évolutions législatives et réglementaires itératives).
- Une **revalorisation salariale cruciale** (les instructeurs sont les agents du PETR les moins rémunérés, souvent proches du SMIC), pour aider au recrutement et à la fidélisation dans un contexte hyperconcurrentiel (autres départs à prévoir dans l'année : déjà 1 en janvier)
- Un **accompagnement des Communes sur leurs projets à enjeux et sur leurs documents d'urbanisme** (élaboration, modification, révision), en lien avec le SCoT du Pays Sud Toulousain





URBANISME - AMENAGEMENT

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2023

- Afin de donner au PETR les moyens de ses ambitions en même temps de faire face à ses obligations et aux aléas, la tarification augmentera en 2023 de 3%, conformément au conventionnement conclu en 2022 avec les Communes adhérentes
- Une sollicitation des Communes s'était faite jour dès 2021 concernant le **contrôle de conformité des réalisations en rapport aux autorisations et le constats d'infractions de travaux réalisés sans autorisation**

Un premier sondage a été effectué en 2022 auprès des Maires afin de recenser les besoins. Une proposition leur sera transmise dans le courant de l'année 2023 pour accompagner les Communes, prévenir et gérer les litiges.

Ces aspects pourraient éventuellement être gérés en commun avec le Pays Comminges Pyrénées qui rencontre la même problématique.





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Missions

- Mise en œuvre du SCoT : accompagnement des communes en lien avec l'Application du Droit des Sols (ADS), avis en tant que Partenaire Public Associé (PPA), travail partenarial et communication grand public
- La révision du SCoT
- Observation, formation et veille juridique

pays
sud
TOULOUSAIN





URBANISME - AMENAGEMENT

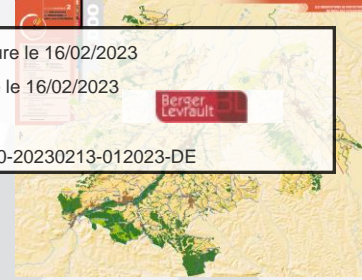
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Avis et accompagnement des communes sur les documents de planification et grands projets ADS

- Avis simples sur les modifications de PLU : 7 en 2022 (Auterive, Boussens, Gensac/Garonne, Lafitte-Vigordane, Le Fousseret, Noé, Poucharramet)
- Avis commission et Conseil syndical : 1 (PLU de Sainte-Foy-de-Peyrolières)
- Suivi élaboration / révision / modification de PLU : 15 (Beaumont/Lèze, Bois de la Pierre, Capens, Gratens, Grazac, Grépiac, Lavelanet de Comminges, Martres-Tolosane, Miremont, Montgras, Palaminy, Peyssies, Pouy-de-Touges, Puydaniel, Venerque)

2022

D'après le questionnaire sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette / ZAN envoyé à l'ensemble des Communes durant l'été, sur 44 réponses : **5 ont prévu de réviser leur PLU en 2022, 5 en 2023, 1 en 2024 et 10 souhaitent l'engager mais ne l'ont pas encore planifié => ATTENTION : l'application du ZAN va conduire de nombreuses Communes à réviser leur PLU une fois le nouveau SCoT approuvé!**

Avis sur la compatibilité au SCoT des permis de construire et d'aménager (projets de plus de 5000m² SP) : 12 projets





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Avis en qualité de Personne Publique Associée sur les autres documents de planification liés au SCoT

- SCoT Gascogne
- Schéma Régional des Carrières
- Participation aux réunions de concertation sur la charte en cours d'élaboration
- du futur Parc Naturel Régional / PNR Comminges Barrouse Pyrénées

Travail partenarial

- InterSCoT : participation à 3 réunions de travail et une réunion de Comité de pilotage
- Fédération des SCoT : travail sur l'application du ZAN
- Participation aux démarches des Communautés de Communes : élaboration du **Plan Local d'Habitat / PLH de la CCV et de la CCBA**, Diagnostic en marchant pour « **Petites Villes de Demain** » de la CCCG, **Projet Alimentaire Territorial de la CCV**
- Participation aux réunions d'élaboration et de mise en œuvre des **schéma de gestion de l'eau** : Groupe Technique de mise en œuvre du SAGE Garonne (SMEAG), PPG SM-Galt, PPG Syamar Val d'Ariège.

Information/ communication

- Animation à la **Foire d'Auterive** (24/09) sur le devenir du territoire
- Participation au **Diagnostic en marchant organisé** dans le cadre des SISM (Semaine d'Information sur la Santé Mentale) sur le lien entre santé et urbanisme

2022





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



REVISION DU SCOT

Réunions de travail régulières

- **Comité de pilotage de la révision et Commission SCoT** : 8 en 2022
- **Comité Technique** : 10 réunions avec les partenaires et Conseil de Développement
- **Echanges techniques** avec les partenaires : Région, SCoT voisins (Gascogne, Ariège, Comminges, Lauragais), état, CAUE, Communautés de Communes, Communes majeures, Even Conseil, HGI.
- **Réunion de travail** pour le suivi et accompagnement de la révision avec HGI

2022





URBANISME - AMENAGEMENT

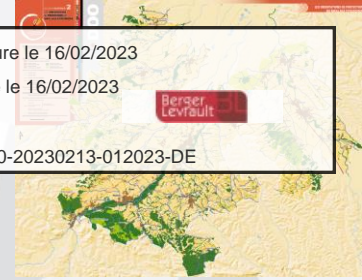
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Concertation sur le projet de révision

- Concertation de l'ensemble des élus en séminaire (mars 2022)
- Assises de Territoire organisées en lien avec le PCAET (décembre 2022)
- Concertation grand public lors de 5 ateliers (mai et juin 2022 : thématiques habitat, centres, économie, patrimoine naturel et culturel, ressources)
- Réunions avec les Vice-président-e-s à l'économie des Communautés de Communes (sept 2022)
- Réunion de travail avec le Conseil de Développement (CoDev)

Conventions et travaux thématiques :

- Travail avec la Fédération de chasse 31 sur la trame verte et bleue (ruptures et développement) ainsi que les gravières existantes
- Signature de la Charte Garonne et Confluences portée par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le SMEAG
- Table ronde des Assises de Territoire : interventions et débat avec partenaires et élus sur la gestion de l'eau, du sol/ agriculture, le rôle des arbres et des haies, et l'énergie

2022





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

OBSERVATION, VEILLE ET FORMATION

Observation du territoire :

- Réunion d'échange sur les observatoires pilotés par des **SCoT voisins** avec les DGS des Communautés de Communes (interventions HGI, SCoT Nord, SCoT Piémont des Vosges, SCoT Vallée de l'Ariège)
- Suivi du territoire via des **indicateurs** en lien avec le prestataire Teréval, l'AUAT (observatoires), Fédération SCoT...

2022

pays
sud
TOULOUSAIN





URBANISME - AMENAGEMENT

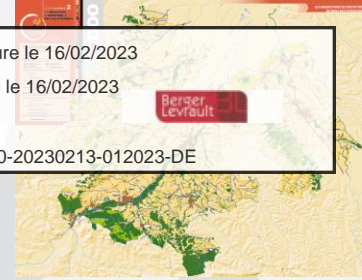
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



2022

Mise en œuvre de l'objectif ZAN

- **Conférence des SCoT** : travail au sein du CoTech et du CoPil (8 réunions et échanges parallèles), participation à l'atelier préparatoire du 21 juin puis à la Conférence des SCoT d'Occitanie du 20 septembre
- **Contribution InterSCoT** : avis du Pays sur les propositions issues de l'InterSCoT
- **Interventions en Communautés de Communes** sur l'objectif ZAN (3 réunions en janvier / février)
- Intervention lors de la **tournée territoriale du Pays** (5 réunions début 2022)
- Echange avec les **élus des Communes** sur le ZAN : 2 réunions (Rieumes et Carbonne)

Veille juridique :

- Objectif ZAN et ses conséquences
- Financements liés aux conséquences du ZAN
- Décrets d'application : observatoires de territoire, énergies renouvelables...

Formations

- **Densité et formes urbaines à destination des élus** (novembre)





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault



PERSPECTIVES

Planification et avis ADS

- Poursuivre l'**accompagnement des Communes** sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et les grands projets en lien avec le service ADS
- Poursuivre les analyses et avis sur les **documents de planification supérieurs** (charte PNR, Schéma Régional des Carrières...)

2023





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault



Révision du SCoT

- Mettre en œuvre le **calendrier de révision du SCoT** (interventions dans les instances communautaires, séminaire, ateliers grand public, organisation des réunions de travail avec les élus et techniciens...)
- **Conduire les études nécessaires** à cette révision (corridors, commerce / économie, travail avec les partenaires, formations des élus, évaluation environnementale etc.), en lien avec les évolutions législatives, en particulier l'élaboration d'un **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique / DAAC-L** (prestation externe), et la conception d'un **volet de planification des Energies Renouvelables**.

2023





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault



2023

- Poursuivre la **communication et le travail de co-construction** avec les élus, partenaires et le grand public
- Mettre en place une **information et concertation spécifiques sur l'objectif ZAN**
- **Poursuivre le travail transversal** avec les Communautés de Communes (Petites Villes de Demain, PLH...) et interne au Pays (PCAET, culture, santé, mobilité, ADS...)

pays
sud
TOULOUSAIN





URBANISME - AMENAGEMENT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE



Observation du territoire / veille / formation

- Poursuivre l'étude sur la mise en place éventuelle d'un **observatoire de territoire** en lien avec la révision du SCoT et le PCAET
- Poursuivre le travail sur les **indicateurs**, notamment via l'outil Tereval
- Renouveler les **tables-rondes avec experts et formations** en accompagnement du projet de révision (nouvelles Assises?)

2023

Lien avec les partenaires

- Participer à l'**InterSCoT** du Grand Bassin Toulousain
- Participer au **réseau des SCoT** : Fédération Nationale SCoT
- Animation du **CoDev** en lien avec la révision du SCoT
- Mettre en place ou poursuivre les **partenariats** liés à la révision et la mise en œuvre du SCoT (Fédération de chasse, Charge Garonne et Confluences, Arbres et Paysage d'Autant...)

Renforcer l'équipe SCoT

- Accueil d'une stagiaire durant 6 mois (cartographie en particulier)



Relance de la dynamique

Dans l'optique d'une démocratie participative régénérée et active en Pays Sud Toulousain, relance et réorganisation du CoDev depuis 2019, interrompues par les soubresauts de la crise sanitaire, mais abouties fin 2022 au terme de plusieurs étapes clés menées sous la **quadruple égide du Président du PETR, de la Vice-Présidente du PETR dédiée au CoDev, du Président de l'ancien CoDev et de la Direction du PETR :**

- **Confirmation des candidatures** issues de l'appel public de 2021, enrichie de nouvelles obtenues au fil de l'eau par relations,
- **Validation des 26 personnes ainsi retenues** (relativement bien représentatives du territoire en termes de communautés de communes, de communes, de catégories socio-professionnelles) par les Communautés de Communes puis le Conseil syndical (16 mars),
- **Assemblée générale (2 avril) qui a permis la constitution d'un Comité d'animation** (organe exécutif formé d'une présidence et de vice-présidences) **et de Groupes de travail** (thématiques : Aménagement-Urbanisme, Communication-Promotion, Culture-Patrimoine, Energie-Climat, Service-Santé, chacun copiloté par un binôme de vice-président-e-s).

Relance de la dynamique

Lors de son Assemblée Plénière du 2 mai 2022, le CoDev nouvelle formule s'est doté d'une **charte et d'un règlement intérieur**, en coordination avec le PETR, de manière à étayer sa restructuration et à conforter l'implication de ses membres.

Il a par ailleurs validé le **protocole de partenariat** proposé par le PETR, qui l'avait lui-même adopté en Conseil syndical le 16 mars. Cet accord prévoit notamment l'octroi par le PETR de moyens de fonctionnement et d'action au CoDev :

- **Humains** : mise à disposition gracieuse du Directeur (ancien animateur de CoDev sur d'autres territoires, il est l'interlocuteur technique principal du CoDev au sein du PETR) et de la Chargée de mission SCoT (ancien membre du CoDev avec lequel elle travaille en étroite relation dans l'association du public à la procédure de révision du SCoT, elle assure des tâches de secrétariat),
- **Matériels** : mise à disposition gracieuse d'un bureau et d'une armoire fermés à clés,
- **Financiers** : enveloppe annuelle de 5 000€ prévue au budget du PETR.

Alimentation de la dynamique

L'enthousiasme de la relance, accentué par l'entrée d'autres membres (approche de la trentaine au total), est quelque peu retombé fin 2022 en l'absence d'engagement des Groupes de Travail dans des actions concrètes et précises.

Plusieurs rencontres sont dès lors prévues début 2023 entre élus et techniciens du PETR d'une part, responsables et membres du CoDev d'autre part, pour définir et arrêter un programme d'action 2023 sur les thématiques retenues à l'aune des missions du PETR, ce, en plus de l'accompagnement par le CoDev du PETR dans ses démarches au long cours que sont en particulier la révision du SCoT, le bilan à mi-parcours du PCAET, l'implémentation du CLS, la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, la diffusion de l'EAC ou bien encore la promotion du Pays.

Pistes possibles : coopération culturelle avec le Comminges et/ou l'Espagne, initiative citoyenne sur les EnR, sensibilisation à l'économie circulaire, etc.

FOCUS 2



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

2022

Phase d'appropriation

Le Règlement européen Général de la Protection des Données / RGPD est **désormais une réalité tangible, qui s'impose à tous**. En effet, son adoption en 2018 fut suivi d'une période de tolérance qui est à présent achevée. En France, la Commission Nationale Informatique et Liberté / CNIL est chargée de vérifier que les acteurs publics comme privés observent bien ses obligations au quotidien.

La première de ces obligations est de **désigner, en interne ou externe, un Délégué à la Protection des Données (DPD)**, dont la mission est d'accompagner la structure dans l'appropriation et la mise en œuvre du RGPD ; **et le cas échéant, en interne, un référent RGPD**, relai privilégié entre le DPD et la structure.

Le PETR s'est donc doté, d'une part, d'un **DPD via Haute-Garonne Ingénierie** qui se propose comme tel pour les collectivités locales et leurs groupements (2 agents à temps plein pour près de 600 adhérents à ce service mutualisé) ; et d'autre part, d'un **référent RGPD en la personne du Directeur**, qui l'était déjà préalablement à son arrivée et qui s'est de nouveau formé sur ce sujet des plus complexes. Ensemble, ils ont organisé et animé une **réunion d'information et de sensibilisation à destination du personnel le 13 décembre**.

FOCUS 2



Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

2023

Phase d'incrémentation

L'année 2023 correspond à la **prochaine étape d'application approfondie et étendue du RGPD dans les actions du PETR et les tâches de ses agents, bien au-delà des quelques mesures déjà à l'œuvre** (mentions sur le site Internet, les formulaires, les feuilles d'émargement et autres documents).

Il s'agira dans un premier temps de **recenser et répertorier les traitements de données passés, actuels et futurs**. Puis de **les qualifier, de les organiser et de les gérer, ce, à l'aide particulière d'une solution numérique intitulée ADEQUACY**, pour laquelle le PETR a intégré un groupe pilote sur proposition de HGI.

L'objectif est de bien repérer et identifier les données personnelles recueillies parfois sans en avoir conscience, de les classer selon leur sensibilité, de leur donner une base licite, de les tracer dans leur traitement, de les sécuriser au maximum, de les exploiter correctement, et de définir leur devenir après extinction de l'objet auquel elles sont liées.

Le PETR du Pays Sud Toulousain s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à **enrichir, animer et implémenter le Projet de Territoire renouvelé**, en cohérence, en coordination et en association avec les politiques et actions publiques des Communautés de Communes, ce qui se traduira par :

- **La poursuite et l'intensification de la réflexion concertée sur l'avenir du territoire**, notamment dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT et du bilan à mi-parcours du PCAET, en collaboration avec le Conseil de Développement ;
- **La représentation du Pays Sud Toulousain** auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions ;
- **La mise en réseau des acteurs du territoire**, et la conclusion ou le renforcement des **partenariats, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département) ;**
- L'élaboration, l'animation et la bonne application des **contractualisations et conventionnements dont le PETR est signataire ;**
- **La veille réglementaire et financière** quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux afférant aux thématiques et domaines attribués au PETR du Pays Sud-Toulousain ;

- Une **Assistance Maîtrise d’Ouvrage** au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres, telle que définie dans l’introduction ;
- **La finalisation de la réorganisation et de la stabilisation du service ADS ;**
- **La montée en puissance du Contrat Local de Santé dans toutes ses déclinaisons ;**
- **La mise en place d’une première saison de l’éducation artistique et culturelle** ainsi que **la préservation et la valorisation patrimoniales**, en plus des actions plus traditionnelles mais toujours fortes de **mise en réseau des acteurs culturels** et de **soutien à leurs projets ;**
- **La consolidation du service Energie-Climat** en faveur prioritairement des collectivités locales (Chaleur renouvelable, Conseil en Transition Energétique, Mobilités) et des ménages (Guichet Renov’Occitanie) ;
- **La concentration du Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET sur la sobriété et l’efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, le soutien aux filières vertes (économie circulaire en tête) et la mobilité durable**, pour un territoire exemplaire ;
- Toute action complémentaire dévolue au PETR du Pays Sud-Toulousain par les Communautés de Communes.

La feuille de route du PETR n'est pas seulement politique et opérationnelle, mais aussi et plus que jamais financière, au vu des éléments énoncés en introduction. Il s'agit à la fois de maîtriser davantage encore les dépenses en circonscrivant leur hausse (inélucltable) aux strictes obligations salariales (au-delà de l'augmentation imposée du point d'indice, revalorisation indispensable des émoluments, surtout les plus faibles), et de mener toute démarche susceptible de capter de nouvelles ressources, le tout pour sécuriser un budget à moins de 3M€ sur les années à venir.

Il s'agit in fine de **faire mieux avec moins**, car l'accroissement budgétaire prévisible est à relativiser dans la mesure où il ne couvre pas l'inflation constatée et subie à la fois sur le plan financier et en termes de charge de travail : **les responsabilités du PETR et les tâches de son équipe sont plus élevées que jamais, et tout le défi des mois et années à venir sera de les assumer du mieux possibles, au service du territoire.**

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

Berser
Levrault

pays
sud
TOULOUSAIN





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023
Délibération n°01/2023

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

**Approbation du rapport d'activité
2022 du PETR du Pays Sud
Toulousain**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président propose à l'assemblée de prendre connaissance du rapport d'activité 2022, qui inclut les projections 2023, dans les deux cas à la fois dans la globalité de la structure et dans le détail des missions. Il cède ainsi la parole aux vice-présidents et responsables de service en charge de ces missions qui sont, dans l'ordre alphabétique :

- Administration générale,
- Application du Droit des Sols,
- Contractualisations avec Etat et Région,
- Contrat Local de Santé,
- Culture et Communication,
- Energie-Climat,
- Programme européen LEADER,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le Rapport d'activité 2022 du Pays Sud Toulousain,
- Autorise Le Président à mener toute démarche en lien avec ledit rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 77 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-012023-DE

REPUBLICAN PARTY FOR THE
STATE OF NEW YORK
100 STATE STREET
ALBANY, NY 12243-1500
518-474-2200



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-022023-DE

Berger
Levrault

Séance du 13/02/2023

Délibération n°02/2023

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

**Approbation du Compte
administratif 2022 et Approbation du
Compte de gestion 2022 du PETR du
Pays Sud Toulousain**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M.

KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme

CAVALIERI D'ORO Patricia - Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA

Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc –

M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas

– M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M.

VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme

NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président cède la parole à M. AZEMA et quitte la salle.

M. AZEMA, rapporteur du budget, expose les éléments suivants :

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2022 de 87 070.05€.

	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultats 2022
Investissement	117 854.81€	73 301.06€	44 553.75€
Fonctionnement	1 508 758.23€	1 466 241.93€	42 516.30€
Total	1 626 613.04€	1 539 542.99€	87 070.05€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2022 est conforme au compte administratif 2022 du Pays Sud Toulousain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2022 annexé à la présente délibération,
- Approuve le Compte de Gestion 2022 réalisé par le comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS



Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-022023-DE



LE BUREAU DE LA PREFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
100 RUE DE LA LIBERTE
93000 SEVRES
TÉLÉPHONE : 01 48 38 70 00
FAX : 01 48 38 70 01
WWW.PREFECTURE-93.FR



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023

Délibération n°03/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

Compte Administratif 2022 du PETR du Pays Sud Toulousain et Affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Gérard ROUJAS ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Résultat CA 2021</i>	86 652.23€	770 303.57€
<i>Virement à la SI</i>	0€	0€
<i>Résultat Exercice 2022</i>	44 553.75€	42 516.30€
<i>RAR 2022</i>	1 800€	
<i>Affectation de résultat</i>	129 405.98€	812 819.87€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<i>Excédent global cumulé au 31/12/2022</i>	812 819.87€
<i>Affectation obligatoire :</i>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	812 819.87€
<i>Déficit global cumulé au 31/12/2022</i>	0€
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tel : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-032023-DE



LES FICHES D'INFORMATION
DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
DES ZONAGES D'AMÉNAGEMENT
URBAIN (Z.A.U.)



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023

Délibération n°04/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

Dépenses d'investissement 2023 du PETR du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia - Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M. LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAC Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

Le Président informe :

Afin d'effectuer des règlements sur les comptes d'investissement en début d'année 2023, soit sur l'exercice 2023, en amont du vote du budget prévisionnel pour ce dernier, une autorisation du Conseil syndical est nécessaire, permettant d'engager des dépenses de cette section à hauteur de 25% maximum du montant inscrit sur l'exercice 2022.

Le vote du budget primitif interviendra courant mars.

	Investissement 2022	25% en 2023
<i>Immobilisations incorporelles</i>	117 624€	29 406€
<i>Immobilisations corporelles</i>	57 250.92€	14 312.73€

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-042023-DE

HEBER WAYS 313 TONLOUSAIN
100 Avenue de la République
31000 TOULOUSE
05 61 21 11 00
www.heberways.com



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023

Délibération n°05/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

Débat d'Orientations Budgétaires 2023 du PETR du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAC Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-36,
Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, un débat a lieu au Conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et que ce rapport est obligatoirement transmis aux EPCI membres de l'établissement public,

Le Vice-président en charge des finances a présenté le rapport soumis à débat.

Le PETR du Pays Sud Toulousain s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à enrichir, animer et implémenter le Projet de Territoire renouvelé, en cohérence, en coordination et en association avec les politiques et actions publiques des Communautés de Communes, ce qui se traduira par :

- La poursuite et l'intensification de la réflexion concertée sur l'avenir du territoire, notamment dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT et du bilan à mi-parcours du PCAET, en collaboration avec le Conseil de Développement ;
- La représentation du Pays Sud Toulousain auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire, et la conclusion ou le renforcement des partenariats, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département) ;
- L'élaboration, l'animation et la bonne application des contractualisations et conventionnements dont le PETR est signataire ;
- La veille réglementaire et financière quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux afférant aux thématiques et domaines attribués au PETR du Pays Sud-Toulousain ;
- Une Assistance Maîtrise d'Ouvrage au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres, telle que définie précédemment ;
- La finalisation de la réorganisation et de la stabilisation du service ADS ;
- La montée en puissance du Contrat Local de Santé dans toutes ses déclinaisons ;
- La mise en place d'une première saison de l'éducation artistique et culturelle ainsi que la préservation et la valorisation patrimoniales, en plus des actions plus traditionnelles mais toujours fortes de mise en réseau des acteurs culturels et de soutien à leurs projets ;
- La consolidation du service Energie-Climat en faveur prioritairement des collectivités locales (Chaleur renouvelable, Conseil en Transition Energétique, Mobilités) et des ménages (Guichet Renov'Occitanie) ;
- La concentration du Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, le soutien aux filières vertes (économie circulaire en tête) et la mobilité durable, pour un territoire exemplaire ;
- Toute action complémentaire dévolue au PETR du Pays Sud-Toulousain par les Communautés de Communes.

À noter aussi la relance par le PETR de son Conseil de Développement ou CoDev, auquel il consacre attention et moyens.

En conclusion, La feuille de route du PETR n'est pas seulement politique et opérationnelle, mais aussi et plus que jamais financière, au vu des éléments énoncés en introduction. Il s'agit à la fois de maîtriser davantage encore les dépenses en circonscrivant leur hausse (inévitables) aux strictes obligations salariales (au-delà de l'augmentation imposée du point d'indice, revalorisation indispensable des émoluments, surtout les plus faibles), et de mener toute démarche susceptible de capter de nouvelles ressources, le tout pour sécuriser un budget à moins de 3M€ sur les années à venir.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-052033-DE



Toujours dans une optique récurrente et prégnante, il s'agit in fine de faire mieux avec moins, car l'accroissement budgétaire prévisible est à relativiser dans la mesure où il ne couvre pas l'inflation constatée et subie à la fois sur le plan financier et en termes de charge de travail : les responsabilités du PETR et les tâches de son équipe sont plus élevées que jamais, et tout le défi des mois et années à venir sera de les assumer du mieux possibles, au service du territoire.

Le Conseil syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-052033-DE

Mairie de...
Rue...
91100...
Téléphone : ...
Site internet : ...



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13/02/2023
Délibération n°06/2023

Objet :

Sollicitation du Conseil départemental de Haute-Garonne pour financer la réalisation du DAAC-L du SCOT

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia - Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose :

Le Pays Sud Toulousain est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt, porté par la Région Occitanie, pour le déploiement d'un « guichet unique du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) » depuis le 1^{er} janvier de 2021, pour une durée de trois ans.

L'objectif du Guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain est dès lors de renseigner les ménages sur les aides à la rénovation énergétique, de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés, d'assurer un conseil et un suivi. Il porte également une animation territoriale à destination des ménages en vue de mobiliser la demande (Journées Energie Habitat par exemple) et une autre à destination des professionnels de l'habitat pour dynamiser l'offre.

Le Guichet s'adresse à tous les publics.

Suite aux résultats très satisfaisants du Guichet sur les années 2021 et 2022, le Conseil Régional a renouvelé sa confiance au Pays Sud Toulousain pour l'année 2023, avec un fonctionnement basé sur trois postes dont deux conseillères auprès des ménages et une coordinatrice du guichet, ainsi que des opérations de promotion et communication.

Afin d'assurer ce fonctionnement, le Pays Sud Toulousain sollicite non seulement la Région Occitanie, mais aussi le programme européen LEADER de son territoire (sur les frais salariaux, les frais de structures et les dépenses externes liées aux actions de communication).

Le budget prévisionnel 2023 est présenté en € TTC.

CHARGES		PRODUITS	
	Description	Montant des charges	Origine
CHARGES DIRECTES			Financement total
60	Achats	8 375 €	Subvention Région
	Achats d'études et prestations de services	7 020 €	Part fixe
	Achats de matériel, équipement et travaux	1 355 €	Part variable
	Achats matières et fournitures		Autres subventions publ.
	Autres achats		Etat
61	Services extérieurs	1 000 €	Précisez
	Sous traitance générale	1 000 €	Précisez
	Locations		Précisez
	Entretien et réparation		Europe
	Primes d'assurance		LEADER
	Etudes et recherche		FSE
	Divers		FEADER
62	Autres services extérieurs	4 610 €	Autres
	Personnel extérieur		Départements
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 000 €	Précisez
	Publicité, publication et relations publiques	1 870 €	Précisez
	Transport de biens, transports collectifs de personnes		Précisez
	Déplacements missions et réceptions	1 740 €	Communes et interco
	Frais postaux et télécommunication		Précisez
	Services bancaires		Précisez
	Divers		Précisez
63	Impôts et taxes	0 €	Autres organismes publics
	Impôts et taxe sur rémunération		Précisez
64	Charges de personnel	118 129 €	Précisez
	Rémunération des personnels	82 525 €	Précisez
	Charges sociales	34 008 €	Financements externes
	Autres charges de personnel	1 596 €	précisez
	Autres charges	15 900 €	Précisez
	ADIL, Radio Galaxie	5 900 €	Précisez
	Précisez		Autres produits
	Précisez		précisez
	Précisez		Précisez
	TOTAL CHARGES DIRECTES (1)	138 014 €	Autofinancement
			Recettes générées
	CHARGES INDIRECTES (2)	15 500 €	Autofinancement
			Précisez
			Autres autofinancements
			Précisez
			Précisez
	TOTAL CHARGES (1+2)	153 514 €	TOTAL PRODUITS
			153 514 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu la délibération n°601 en date du 8 octobre 2018 prescrivant la révision du SCoT du Pays Sud Toulousain,

Vu la délibération n°680 en date du 4 novembre 2019 précisant les modalités de ce dernier,

Il est exposé ce qui suit :

Le Pays Sud toulousain, en charge du SCoT, a engagé la révision de ce dernier le 8 octobre 2018. De manière volontariste, le SCoT de 2012 comportait un Document d'Aménagement Commercial (DAC) permettant de définir des zones d'aménagement commerciales (ZACOM) afin de réglementer l'implantation des commerces.

La Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, qui est entrée en vigueur au 1er avril 2021, ont institué le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), permettant aux porteurs de SCoT, outre de fixer des conditions d'implantation, de déterminer le « type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés ».

Cette disposition a depuis été complétée par la Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021, en intégrant la logistique et transformant dès lors le DAAC en Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAAC-L).

Le SCoT modernisé comprendra donc un Document d'Orientatif et d'Objectif (DOO) incluant un DAAC-L. Pour ce faire, le Pays Sud Toulousain devra commander des compléments de diagnostic, d'analyse et d'élaboration nécessaires à la rédaction du DAAC-L. Etant entendu que ce travail ne peut être opéré en son sein, et que le budget estimé (sur la base de devis) pour une prestation externe évaluée à 50 000 euros HT.

Les Communautés de Communes ont accepté d'en assumer l'autofinancement à hauteur de 3 333€ chacune, correspondant à 20%. Parallèlement, l'Etat n'a pas donné suite à la demande de FNADT pour couvrir le reste. Dans la mesure où, par conventionnement 2022 à reconduire sur 2023, le Conseil départemental accompagne le PETR tout particulièrement dans la révision de son SCoT, et où Haute-Garonne Ingénierie n'est pas en capacité d'assumer cette tâche, le PETR souhaite le solliciter à hauteur de 80%, soit une estimation à 40 000€, afin de compléter son plan de financement.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la sollicitation du Conseil départemental de Haute-Garonne à hauteur de 80% d'un budget évalué à 50 000 euros HT, soit une subvention à 40 000 euros sollicitée auprès des services départementaux en lien avec Haute-Garonne Ingénierie,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à opérer tout acte et à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président
Gérard ROUJAS



PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-062023-DE



REPUBLICAN COUNCIL

of the

of the

of the

of the



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023

Délibération n°07/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

**Demandes de subventions 2023 dans
le cadre du guichet Rénov'Occitanie
du Pays Sud Toulousain**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique
Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Après délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Région Occitanie d'un montant de 95 822,20 € dans le cadre du Guichet Renov'Occitanie du Pays Sud Toulousain,
- De solliciter le subventionnement de l'opération par le programme européen LEADER du Pays Sud Toulousain pour un montant de 21 102.50 €,
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision et tout acte en rapport avec la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 92 30 34

www.paysstoutousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-072023-DE

MAJESTUEUX CUP VITIS VITIS
L'ÉCRIVAIN DE L'ÉCRIVAIN
L'ÉCRIVAIN DE L'ÉCRIVAIN
L'ÉCRIVAIN DE L'ÉCRIVAIN
L'ÉCRIVAIN DE L'ÉCRIVAIN



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13/02/2023
Délibération n°08/2023

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

**Approbation du Contrat Territorial
Occitanie / CTO 2022-2028 du Pays
Sud Toulousain**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

Le Président rappelle à l'Assemblée :

La Région Occitanie soutient financièrement les projets du territoire du Pays Sud Toulousain, principalement publics, s'inscrivant dans un contrat conclu avec le Pays Sud Toulousain et ses Communautés de Communes : le Contrat Territorial Occitanie ou CTO.

Le dernier CTO s'est éteint fin 2021. En 4 ans, il a drainé 10.31 millions d'euros de fonds régionaux pour un investissement total de 59.3 millions d'euros réparti sur 129 projets inscrits aux maquettes annuels. Soit en moyenne 80 000 euros d'aide de la Région sur 460 000 euros de coût par projet. Le Conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée a ainsi contribué à hauteur de 17% aux investissements réalisés sur le territoire.

Dans le cadre de son Pacte Vert, la Région a souhaité reconduire sa démarche pour la période 2022-2028, en s'appuyant plus que jamais sur les Territoires de Projets (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux ainsi que Parc Naturels Régionaux) et leurs Projets de Territoire. Elle a ainsi sollicité le Pays Sud Toulousain pour conclure un nouveau CTO d'ici la fin du premier semestre de l'année 2023.

Le Président informe l'Assemblée :

Le CTO 2022-2028 se décompose en deux parties (cf annexes) :

- Une première partie stratégique, sous la forme d'un document type, soumis par la Région pour adaptation à chaque territoire, dans lequel se recoupent les orientations régionales issues du Pacte Vert et les orientations locales issues du Projet de Territoire ;
- Une seconde partie opérationnelle, constituée de fiches-actions correspondant aux axes dudit Projet de Territoire, et communes au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé par le Pays Sud Toulousain et ses Communautés de Communes avec l'Etat fin 2021.

L'ensemble est le fruit d'une consultation à la fois des élus et du public, menée via des échanges formels et informels, dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire mais aussi de la révision du SCoT ainsi que de la conception du programme LEADER 2023-2027.

Le Conseil syndical avait validé une première ébauche le 20 septembre 2022, pour transmission aux Communautés de Communes puis à la Région Occitanie en vue d'un aboutissement en décembre 2022. Entre-temps, la Région a revu et corrigé sa politique et ses dispositifs, ce qui a engendré des modifications dans le projet de contrat, discutées et répercutées lors de nombreux échanges entre ses services et le PETR.

Le résultat a été présenté en Comité de Pilotage le 13 février 2023 matin, en même temps que le Programme Opérationnel 2023 (maquette financière annuelle). L'instance a accepté de le soumettre à la sagacité du Conseil syndical en vue d'une approbation consécutive des Communautés de Communes puis de la Région d'ici avril 2023.

Par la présente délibération, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- De valider le projet de CTO 2022-2028 dans sa totalité,
- D'autoriser le Président à soumettre l'ensemble aux Communautés de Communes et à la Région Occitanie en vue d'une approbation d'ensemble ; puis à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél : 05 61 57 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 031-200048700-20230213-082023-DE



Préfecture de la Région Île-de-France
Département de la Seine-Saint-Denis
Direction des Services
Régionales
1, Boulevard de la République
93011 Paris Cedex 19



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13 février 2023
Délibération n°09/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :

Convention 2023 Pays Sud Toulousain / ADIL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M. KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M. LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAK Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président indique que le Pays Sud Toulousain prévoit quatre Journées Energie Habitat sur son territoire en 2023. Organisées depuis 2017, ces journées permettent aux habitants du territoire de bénéficier d'informations gratuites et indépendantes sur la rénovation énergétique en rencontrant les acteurs publics et privés de la rénovation.

Dans ce cadre, une convention a été établie entre l'ADIL, Agence Départementale pour l'Information et le Logement, et le Pays Sud Toulousain.

D'une durée de 12 mois, la convention fixe les modalités du partenariat entre les deux structures, ainsi que le montant de la subvention versée à l'ADIL, fixé à 2900€ pour l'année 2023.

L'ADIL 31 s'engage ainsi à assurer, par la mise à disposition d'un conseiller juriste, une permanence sur quatre Journées Energie Habitat conçues et animées par la plateforme Guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée entre le PETR et l'ADIL,
- Donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-092023-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE MINISTRE DE LA JUSTICE
LE MINISTRE DE L'ÉCARTONNEMENT
LE MINISTRE DE LA SANTÉ
LE MINISTRE DE LA CULTURE
LE MINISTRE DE LA PÉRIURIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 13/02/2023
Délibération n°10/2023

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 22

Excusés : 3

Absents : 17

Date de la convocation : 08/02/2023

Objet :
**Conventionnement CD31 / Pays Sud
Toulousain pour le déploiement de
Rézo Pouce**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme BOYE Brigitte – M. CAPBLANQUET Gérard – M.

KAUFFEISEN Antoine – Mme GERARD Sylvie – M. GOJARD Loïc – M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René – M. CARTE Olivier – Mme CAVALIERI D'ORO Patricia – Mme ESTANG Nadia – M. MASSACRIER Joël – M. REMY Jean-Louis – M. SIRABELLA Roger – M. TATIBOUET Pascal – M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAZARRE Max – M. DHERS Raphael – M. ESQUIROL Jean-Marc – M. HO Bastien – M. LEFEVRE Patrick – M. ROUJAS Gérard – M. VIEL Pierre

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PAREDE Daniel

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann – M. MARQUET Dominique

Communauté de Communes du Volvestre :

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BONNEMAISON Serge – Mme DUC Florence – M.

LAGARRIGUE Pierre – M. PASIAN Frédéric – M. RIVIERE Jean-Luc – M. SENSEBE Christian – M. ROSTAING Nicolas – M. ROUAIX Henri

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MUNOZ Floréal – M. TISSEIRE Bernard – M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre – M. CHALDUC Jean – M. GAY Jean-Louis – Mme NAYA Anne-Marie – Mme VEZAT-BARONIA Maryse – M. WAWRZYNIAC Stéphane

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire, la Région Occitanie a autorisé le PETR du Pays Sud Toulousain a mené une expérimentation en autopartage spécifique, en partenariat avec l'ADEME, afin de lutter contre l'autosolisme et évoluer vers des modes de déplacement plus durables des habitants du territoire. Cette expérimentation porte précisément sur l'organisation et la sécurisation de l'autostop pratiqué jusque-là de manière ponctuelle et empirique.

Le Président informe l'Assemblée :

L'action nécessite la pose de panneaux visant à marquer les arrêts du réseau à mettre en place avec la SCIC Mobicoop, qui est à l'origine et à la manœuvre pour le déploiement sur toute la France, qui plus est en milieu rural, de sa solution Rézo Pouce, sur laquelle 39 Communes du Pays Sud Toulousain se sont positionnées aux côtés du PETR.

Cette pose doit intervenir en partie sur voirie départementale. Dès lors, le PETR a engagé des discussions avec le Conseil départemental de Haute-Garonne, qui ont abouti à une proposition de convention visant à définir les modalités pratiques, et laissant ainsi augurer d'une mise en service au printemps 2023.

Par la présente délibération, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- De valider la convention ainsi proposée par le Conseil départemental de Haute-Garonne,
- D'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 031-200048700-20230213-102023-DE

INFORMATION
COMMUNICATIVE
DE LA
MUNICIPALITE
DE
MONTAUBAN